REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE

Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE MARDI 27 JUIN 2023 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Théâtre Antoine Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2023 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Etaient présents :
M. Jacques JP MARTIN Maire
M. Jean-Paul DAVID, M. Philippe GOYHENECHE, Mme Anne-France JACQUILLAT, Mme Déborah MÜNZER, M. Philippe PEREIRA, M. Bernard RASQUIN, M. Sébastien EYCHENNE, Mme Pascale MARTINEAU, Mme Valérie BIGAGLI, Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, M. Thierry MORVAN, Mme Véronique DELANNET, Adjoints au Maire.
Mme Camille MAUDRY, Mme Amina YELLES-CHAOUCHE, Mme Annie FERREIRA, M. Gilles HAGEGE, Mme Isabelle GUIMARD, M. Stéphane BITTON, Mme Anicha RAMCHURN, Mme Joëlle VIDAL, M. Frédéric LAMPRECHT, Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Rafika OUZENDJA, M. Antoine CUCURULLO, M. Raymond GENE, M. Dominique TREVISAN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés
Mme Tiphaine ARMAND qui a donné pouvoir à M. Gilles HAGEGE, M. Jean-Louis BOILEAU qui a donné pouvoir à M. Jacques JP MARTIN, Mme Elisabeth BOSSETTI qui a donné pouvoir à Mme Anne-France JACQUILLAT, M. Dominique FAURE qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul DAVID , Mme Carole PRADES qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GUIMARD, M. Jacques LABESCAT qui a donné pouvoir à M. Stéphane BITTON, Mme Juliette LE RUYER qui a donné pouvoir à Mme Pascale MARTINEAU, M. Thomas OLIVE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Vanessa OUTMIZGUINE qui a donné pouvoir à M. Thierry MORVAN, M. Antoine GOUGEON qui a donné pouvoir à M. Sébastien EYCHENNE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :
M. Christophe IPPOLITO, M. Rayane HABACHE.

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine CUCURULLO
MODÉRATEUR : M. Jean-Paul DAVID

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

FINANCIER 9

23/40 Approbation du Compte de gestion – exercice 2022 – Budget principal 9

23/41 Approbation du Compte administratif – exercice 2022 – Budget principal 9

23/42 Compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget principal 9

23/43 Exercice 2023 – Décision modificative n° 1 – Budget principal 29

SERVICES TECHNIQUES 29

23/44 Approbation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition et de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et l'installation d'ombrières de parking au parking Marie Curie situé 23 rue Hoche 29

23/45 Prolongation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Orange pour le site d'antennes-relais de l'Hôtel de Ville : avenant n° 2 31

23/46 Fixation des tarifs de mise à disposition du matériel municipal et approbation de la convention type de mise à disposition 32

URBANISME 33

23/47 Convention de portage financier et convention d'étude foncière entre le SAF 94 et la Commune.. 33

23/48 Prolongation de la promesse de vente consentie à la société I3F relative au bien situé 7 rue de Châteaudun 33

23/49 Modification du nombre de logements réservés au titre de la garantie d'emprunt communale accordée par la Ville à la société I3F pour l'opération de 37 logements locatifs sociaux, sis, 31 boulevard de Strasbourg 34

COMMERCE 34

23/50 Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail sur le local commercial sis 131 Grande rue Charles de Gaulle, à la suite de la décision de préemption prise par la Commune 34

23/51 Exercice 2023 – Révision des tarifs des droits de place des marchés du Centre et Leclerc et de la redevance d'exploitation applicables au 1er juillet 2023 36

23/52 Délégation de service public des marchés forains – rapports annuels d'activité du délégataire – exercice 2020 et 2021 37

JURIDIQUE 37

23/53 Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK114 sise quai du Port 37

23/54 Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK120 sise quai du Port 38

23/55 Vente de la maison individuelle située 41-46 Île des Loups à Nogent-sur-Marne 38

23/56 Vente d'une maison individuelle située 15-16 Île des Loups au Perreux-sur-Marne 39

23/57 Hôtel du Port de Nogent – promesse de vendre 39

23/58 Conventions relatives à l'exploitation du parking Nogent/Baltard sans et avec télésurveillance 44

23/59 Opération Cœur de Nogent : déclassement anticipé de la voirie et de ses accessoires inclus dans l'assiette foncière du projet et création d'une nouvelle parcelle 45

23/60 Opération Cœur de Nogent : divisions parcellaires, subdivisions de volumes immobiliers, créations et suppressions de parcelles et volumes et approbation d'un acte modificatif de propriété 45

23/61 Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2022 46

23/62 Concession de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif et familial de jeunes enfants Tout en couleur – lancement de la procédure 46

23/63 Saisine de l'EPT Paris Est Marne & Bois pour l'instauration, à titre expérimental, du permis de louer sur le territoire de la Commune de Nogent-sur-Marne 49

DRH 50

23/64 Modification du tableau des effectifs 50

23/65 Création des emplois saisonniers au service Jeunesse pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023 51

23/66 Création d'emplois saisonniers au service Enfance-Éducation pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023 52

23/67 Création d'un emploi saisonnier à la Bibliothèque Cavanna pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023 52

23/68 Création d'un emploi saisonnier au service Sport pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023 52

23/69 Revalorisation de l'indemnité d'entretien versée aux assistances maternelles de la crèche familiale 53

23/70 Prise en charge des frais de voyage et du supplément de rémunération pour cherté de vie des agents bénéficiaires d'un congé bonifié 53

23/71 Actualisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail 54

23/72 Modalités de mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable (FMD) 54

23/73 Actualisation du taux de vacation des chargés de surveillance de la pause méridienne 54

AFFAIRES SOCIALES 55

23/74 Organisation du loto bingo dans le cadre de la Semaine bleue organisée par la Ville 55

AFFAIRES SOCIALES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

23/75 Approbation de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs des crèches parentales associatives Les petits canotiers et Les petits moussaillons 55

23/76 Approbation de la convention avec l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif Vacances apprenantes dans le premier degré pour l'été 2023 et lors des vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024 55

23/77 Modification du règlement de fonctionnement des clubs de loisirs découverte et de l'espace collégien 56

ÉVÉNEMENTIEL 56

23/78 Convention de partenariat pour l'organisation des Dimanches au bord de l'eau 56

23/79 Fixation des tarifs pour les emplacements des commerçants exposants et des commerçants restaurateurs lors des manifestations festives de la Ville 57

CULTUREL 57

23/80 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo Medini 57

23/81 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la mission locale des bords de Marne 58

23/82 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'Association Musea 58

23/83 Partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association Winterreise compagnie théâtre 58

DIVERS 59

23/84 Avenant portant modification et reconduction expresse de la convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'État 59

23/85 Convention-cadre de collaboration entre la Commune et la Cité du Développement Durable 59

23/86 Présentation du plan territorial égalité hommes/femmes 2023-2026 du Territoire Paris Est Marne & Bois et création d'une communauté de suivi 60

23/87 Adhésion de la Ville de Noiseau au Syndicat Infocom 94 61

23/88 Adhésion au SIFUREP de la Commune de Chesnay-Rocquencourt 61

23/89 Adhésion au SIGEIF de la Commune de Bures-sur-Yvette 62

23/90 Vœu de soutien à la proposition de loi déposée par le sénateur Patrick CHAIZE visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique 62

23/91 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales 63

Mairie de Nogent-sur-Marne

Conseil municipal

Réunion du 27 juin 2023

La séance est ouverte à 19 heures 32 sous la présidence de M. Jacques J. P. MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne.

M. LE MAIRE.- Bonsoir. On travaille sur un ordre du jour qui est assez long ; parce que je n'ai pas voulu vous charger début juillet d'un autre conseil municipal et je pense que ça valait la peine de passer quelques instants de plus ce soir pour faire en sorte que pour le mois de juillet, il ne reste que le feu d'artifice, en tout cas pour l'activité municipale ; pour vous peut-être des vacances que je vous souhaite très bonnes à toutes et à tous.

D'abord, j'ai une petite information à vous donner, qui m'a été confirmée tout à l'heure, concernant la manifestation organisée par l'association des maires d'Île-de-France. J'ai eu l'occasion de discuter sur le stand réservé aux Jeux olympiques. Je vous confirme que la flamme passera à Nogent, notamment dans le bas de Nogent et a priori devant la Fédération française des sports d'aviron. Elle continuera jusqu'à Joinville pour ensuite voguer vers d'autres cieux, mais dans tous les cas, Nogent aura un passage de la flamme olympique dans le processus des 64 villes-étapes et 100 sites emblématiques qui accueilleront ces flammes. On en reparlera le moment venu.

Le deuxième point concerne les Jeux olympiques : il m'a été confirmé que Nogent, une partie de Joinville et une partie de Vincennes ont été retenus avec Paris pour une épreuve olympique, de relais contre la montre de vélo. Cette épreuve passera notamment par l'avenue de Joinville, la place Leclerc et l'avenue de Nogent pour revenir sur Vincennes et repartir vers Paris. Mais tous ces détails-là, on pourra en parler dans les semaines et mois qui viennent.

Je voulais d'abord vous proposer quelques communications. Madame RAMCHURN va nous présenter deux communications, puis je passerai la parole à d'autres.

Mme RAMCHURN.- Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons rendre hommage à Céline JURÉ, directrice du CCAS et des affaires sociales depuis 2006. Femme d'expérience et de terrain, Céline était une capitaine au grand cœur. Après avoir gravi plusieurs échelons, elle a dirigé son équipe avec passion. Tous ceux qui l'ont rencontrée ont pu constater son appétence pour les défis à relever et sa capacité à fédérer les membres de son équipe autour d'un objectif commun : améliorer la qualité de vie des Nogentais.

M. LE MAIRE.- Je vais vous proposer une minute de silence pour la disparition de Céline.

Je vous remercie. Une autre communication ?

Mme RAMCHURN.- Un point de préparation concernant les actions menées dans le domaine de la santé et des handicaps. Il est primordial, à notre époque, de répondre de manière efficiente aux enjeux de santé publique et de garantir un accompagnement dans l'accessibilité aux soins pour tous. Pour contribuer à la qualité du bien-vivre à Nogent-sur-Marne, Monsieur le Maire, en collaboration avec son équipe municipale, ainsi que le CCAS ont défini un nouveau plan d'action permettant à l'aboutissement d'un contrat local de santé. Pour être efficace dans l'élaboration de ce plan d'action, il a été stratégique de recruter une chargée de mission santé handicap qui a pris ses fonctions depuis novembre 2022. En ce sens, Monsieur le Maire m'a attribué la délégation du handicap. Dans cette démarche de proximité auprès de nos concitoyens nécessitant une aide sociale et de l'accessibilité aux soins, le pôle chargé du handicap situé au Pavillon des élus déménage progressivement vers la maison sociale de la Ville. Cette action de réaménagement au sein du CCAS renforce l'équipe dans sa mission d'accueil, d'écoute active et de prise en charge des Nogentais en situation de handicap. L'objectif final est de garantir pour ces personnes en situation d'invalidité le meilleur accompagnement possible et de favoriser une qualité de vie adaptée à leur rythme.

Je vais vous détailler maintenant le plan d'action. Pour s'approprier le contrat local de santé et travailler davantage en collaboration avec l'agence régionale de santé (l'ARS) Monsieur le Maire, entouré de son équipe municipale, de moi-même et du CCAS, s'engage à créer une commission locale de santé. Cette commission santé a pour visée d'établir un diagnostic territorial de santé s'appuyant également sur les recommandations de la loi du 11 février 2005. Celle-ci rappelle l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui abordent de nombreux points tels que la compensation du handicap, la prévention et l'accès aux soins, et également l'intégration scolaire et professionnelle.

Les objectifs du diagnostic consistent tout d'abord à définir le contexte et les enjeux liés au contrat local de santé, autrement dit connaître les forces, les faiblesses et les opportunités du territoire, puis identifier des actions de santé prioritaires et enfin, instaurer un dialogue entre les acteurs du territoire. Ce plan d'action se déploiera sur trois ans et se constitue en quatre axes de travail. Le premier axe est le recueil et analyse des données du territoire. Le deuxième est la consultation des acteurs du territoire. Le troisième est la consultation citoyenne. Le quatrième est l'action réalisée avec les acteurs du territoire. Les résultats obtenus à travers ces actions aboutiront à une évaluation, ainsi qu'à une démarche d'amélioration continue. Ceci permet une adaptation à l'évolution des besoins en santé de la population et de pérenniser les effets bénéfiques de ces actions menées.

En conclusion, cette feuille de route constitue un des piliers politiques du mandat. Elle précise les enjeux et définit la stratégie, les objectifs et les priorités de la municipalité en santé et dans le domaine du handicap. Ce sera la concrétisation d'un travail de concertation entre élus et agents municipaux, tout en prenant en compte le cadrage budgétaire.

Le cœur de cette stratégie est complété par cette dimension opérationnelle qui se traduira par des projets et des actions concrètes, mais aussi par des études et des adaptations dans l'organisation de la collectivité. La réussite de ce projet politique nécessite qu'il soit en cohérence avec les projets de vie des Nogentais en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

M. LE MAIRE.- J'ai souhaité que Madame RAMCHURN nous présente cette communication dans la mesure où nous allons entrer dans le vif du sujet à partir du mois de septembre. L'embauche a été réalisée ; la personne sera présente en septembre et l'ensemble des actions sont couvertes à la fois par les affaires sociales, qui sont une compétence de la Ville, et le CCAS qui prend une partie de ce travail vis-à-vis de nos concitoyens. Vous avez remarqué que quand nous parlons de handicap, nous ne parlons pas du handicap moteur, mais bien *des* handicaps, donc on élargit grandement le champ d'action de cette commission qui est très importante. Elle est officielle, en réalité, puisque dans d'autres villes elles ont été créées pour être des outils de travail définissant les grandes lignes d'action sur lesquelles nous aurons à consulter le Conseil municipal ou le Conseil du CCAS en d'autres temps.

Nous avons une troisième communication avec Monsieur RASQUIN.

M. RASQUIN.- Il s'agit de la création prochaine d'un Conseil de sages, qui sera constitué de seniors nogentais représentatifs des différents quartiers de Nogent. Ce conseil permettra de recueillir les avis et propositions des seniors nogentais afin d'améliorer leur vie quotidienne sur des sujets divers et variés, par exemple les déplacements et transports à travers la ville, la sécurité et les incivilités, l'écologie, les actions intergénérationnelles, les loisirs, la santé et handicap, le numérique, l'informatique, la communication, etc.

Cette structure consultative existait depuis plusieurs années et a cessé ses activités en raison de la crise sanitaire. À l'heure où la démocratie locale est d'actualité, où la société évolue très vite vers un mode de vie qui se transforme, il est essentiel que nos seniors puissent s'exprimer spécifiquement à travers ce Conseil. Il est indéniable que le pourcentage de seniors dans la population sera en augmentation dans les prochaines années. Il est donc très important de recueillir leur avis au sein de ce Conseil géré par le CCAS, ce qui permettra parallèlement de mieux faire connaître les prestations et aides sociales dont peuvent bénéficier les seniors nogentais.

Cette information a été communiquée lors du dernier repas des seniors au Pavillon Baltard le 6 juin dernier à plus de 350 participants et sera diffusée lors du prochain Village des associations le 3 septembre prochain ainsi que dans *Nogent magazine* pour faire appel aux candidatures.

M. LE MAIRE.- La dernière communication est le prélude à une délibération qui vous sera présentée avant la fin de l'année : c'est la future adhésion de la Ville de Nogent au réseau des Villes et Villages amis de la francophonie. Nous avons eu la visite de la présidente de cette association originaire du Congo Brazzaville, qui nous a annoncé que d'ores et déjà cette association s'est assez bien développée, notamment sur Paris et sur la proche couronne. Madame LEBEKA, présidente du réseau des Villes et Villages amis de la francophonie, nous a présenté les actions de cette association.

Comme nous avons un certain nombre de Nogentais originaires de cette région de l'Ouest de l'Afrique, j'ai pensé qu'il était peut-être intéressant d'ajouter non pas un jumelage de plus, mais au moins un lieu de débat, de rencontres et je dirais même de culture, grâce à cette association qui est un réseau, et qui va chercher ces compétences dans à la fois la francophonie et la francophonie active et respectueuse de la diversité des cultures de l'Afrique de l'Ouest.

Pour adhérer à cette jeune association qui consiste à proposer aux jeunes de mettre en œuvre un projet en faveur du rayonnement de la langue française et de la francophonie, nous avons discuté assez longuement. Plus généralement, cette association vise à encourager les élus locaux à mettre la francophonie au cœur de leur territoire et à engager la société civile sur cette thématique. Nogent est depuis plusieurs années engagée dans la promotion de la francophonie, ce qui se traduit notamment par une présence du Forum francophone des affaires à chaque édition de notre traditionnel Salon de l'artisanat et des métiers d'art, ainsi que par le rapprochement avec des villes étrangères dans le cadre de la francophonie, comme ce fut le cas récemment avec la ville de Brasov en Roumanie.

Notre commune se reconnaît pleinement dans cette volonté de construire, à côté de la francophonie institutionnelle, une francophonie décentralisée, active, vivante, une francophonie des territoires et des hommes et des femmes qui habitent ces territoires. C'est pourquoi, lors du prochain Conseil municipal, je me permettrai de vous proposer une adhésion officielle au réseau des Villes et Villages des amis de la francophonie, avec l'élaboration d'un projet municipal dans ce domaine-là pour lequel je vous proposerai de créer tous ensemble une cellule qui réfléchira, en liaison avec le théâtre dans lequel nous sommes, à des actions qui pourraient être menées dans ces domaines-là.

Il ne s'agit pas simplement d'organiser – mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire – une braderie dans certains quartiers de la ville, d'autres actions qui sont matérialistes sont possibles, mais aussi de travailler sur les éléments fondamentaux de la francophonie qui sont la langue, la culture et les actions communes. Voilà ce que je voulais vous annoncer maintenant ; la décision n'est pas prise, il vous reviendra de la prendre lorsque nous vous présenterons un rapport sur ce sujet, mais je pense qu'il était temps qu'on commence à s'occuper de ce sujet. Avec un certain nombre d'entre vous, nous avons déjà accepté d'utiliser le Stadium pour des compétitions de futsal qui tournent autour aussi de la francophonie ; nous voudrions avancer un peu plus loin dans ce domaine.

Voilà, mes chers collègues, les éléments que nous voulions vous présenter hors ordre du jour, et je vais passer à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- En secrétaire de séance, je vous propose Monsieur CUCURULLO, et en modérateur, Monsieur DAVID.

Vous savez quelle est la partie principale de ce Conseil – cela ne veut pas dire que les autres sujets ne sont pas importants, mais nous allons avoir à écouter M. GOYHÉNÈCHE sur quatre rapports : le rapport concernant l'approbation du compte de gestion 2022, le compte administratif 2022, l'affectation des résultats, et le dernier rapport sera une décision modificative n°1 concernant le budget principal.

Avant, je dois vous demander votre avis sur le procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2023.

M. LAMPRECHT.- Eu égard à l'approbation du procès-verbal du 4 avril, à la lecture de ce dernier on a pu observer qu'à la délibération n° 25, notre collègue Isabelle GUIMARD n'a pas pu

terminer ses propos. Elle a été empêchée dans sa communication. On vous demande de bien vouloir joindre à ce procès-verbal les six lignes qui étaient celles de sa déclaration qu'elle n'a pas pu formuler.

M. LE MAIRE.- Aucun problème. Si c'est cohérent avec ce qu'elle voulait dire, il n'y a pas de problème. Ça n'est pas un vrai problème parce qu'elle aurait pu nous le demander bien avant et cela aurait été intégré directement dans le procès-verbal.

M. LAMPRECHT.- À l'avenir, elle souhaite pouvoir s'exprimer.

M. LE MAIRE.- Nous l'intégrerons mot à mot tel que vous nous le transmettrez. Si vous pouvez le laisser à Madame HOPPMANN ou à Madame BATTISTINI, comme ça on n'oubliera pas cette mise au point.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie et je passe la parole à M. GOYHÉNÈCHE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 avril 2023.

FINANCIER

23/40 Approbation du Compte de gestion – exercice 2022 – Budget principal

23/41 Approbation du Compte administratif – exercice 2022 – Budget principal

23/42 Compte administratif 2022 – Affectation des résultats – Budget principal

M. GOYHÉNÈCHE.- Bonsoir à tous. Quand je dis que je suis à la délégation des finances, on me dit : « Oh là là, ce n'est pas drôle. C'est peut-être même sérieux, peut-être ennuyeux ». Je voulais simplement vous détromper, parce qu'au contraire c'est une délégation extrêmement vivante où l'imprévu et l'impossible côtoient généralement le monde des possibles, ce qui excite aussi bien la vie des services et des équipes qui participent à l'élaboration de tous ces chiffres qui ont été mis à votre disposition, et que je voudrais ici remercier d'abord dans un premier temps parce que toutes ces données, ces nombreuses informations, sont le fruit d'un travail important qui a été conduit tout au long de l'année et qui est rassemblé en très peu de temps pour la bonne connaissance mise à la disposition de tous les Nogentais.

M. LE MAIRE.- Je voulais m'excuser auprès de vous, mais je tiens à vous rappeler que les vœux 2023 indiquaient « l'année de tous les possibles », donc on est bien dans le ton.

M. GOYHÉNÈCHE.- Voilà, c'est pour ça.

Ces trois délibérations – approbation du compte de gestion, approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats –, on va les traiter de façon globale, puisque le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Lorsqu'on a l'ensemble de ces informations, on

peut avoir trois lectures. La première, est une lecture comptable qui nous permet de justifier et d'authentifier les résultats qui ressortent de l'exercice précédent, notamment aussi ces résultats sont repris dans le budget 2023, donc il est important de pouvoir les authentifier.

La deuxième approche est une approche plus économique et financière qui permet de voir de quelle manière ces résultats ont été obtenus. La troisième approche est une approche plus politique qui donne le sens à ces chiffres et qui permet de voir comment ces chiffres reflètent les orientations des engagements pris au cours de la mandature et qui se réalisent à travers les actions qui sont conduites. Ce sont ces trois approches – l'approche comptable, l'approche financière, l'approche politique – que je vous propose d'examiner au fur et à mesure de notre conversation.

Pour l'approche comptable, d'abord. C'est peut-être la moins drôle, mais elle est importante, puisque le résultat comptable de l'exercice 2023 ressort – vous l'avez sur le tableau général qui vous a été remis dans l'approbation des comptes de gestion – de 3,8 millions d'euros. C'est à la fois le résultat de la section de fonctionnement qui ressort à plus de 5 millions d'euros d'excédents, et de la section d'investissement en prenant en compte les besoins de financement, à savoir la prise en compte des restes à réaliser sur l'exercice 2023, c'est-à-dire ce qui a été engagé en 2022, mais non réglé en 2022, dont il faut tenir compte pour la transition entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Côté section de fonctionnement, un résultat positif lui aussi, de 5,51 millions d'euros. Ces résultats sont la différence entre ce qui a été encaissé et dépensé pour 3,8 millions d'euros, plus les reports des années précédentes, c'est-à-dire 1 million d'euros qui avaient été injectés au début de l'exercice, plus le budget GPS pour 157 000 €. C'est comme ça qu'on retrouve les 5 millions d'euros en question. Côté investissement, la situation est différente puisque le volume des sommes dépensées a été plus élevé que le montant des titres émis, puisqu'on a un solde déficitaire de 2,3 millions d'euros, qui s'ajoute au solde initial qui était de 611 000 €. On a un total de 2,6 millions d'euros de déficit sur l'exercice, mais qui est compensé par l'intégration des résultats du GPS pour 3,2 millions d'euros, ce qui fait ressortir le résultat de la section d'investissement de façon positive : il y a 600 000 € à reporter sur l'exercice 2023.

Au total, la section d'investissement comme la section de fonctionnement ressortent avec des résultats positifs. Néanmoins, il faut prendre en considération les restes à réaliser qui représentent un besoin de financement de 1,235 millions d'euros, qui s'imputent de par les règles comptables, prioritairement sur les 5 millions d'euros réalisés. En conséquence, si vous avez 5 millions d'euros au départ et que vous avez un besoin de financement de 1,2 million d'euros, il vous reste 3,8 millions d'euros que vous pouvez répartir. Sur ces 3,8 millions d'euros à répartir, vous pouvez – c'est ce qui a été proposé lors de la présentation du budget 2023 – en mettre 700 000 € sur le compte de la section de fonctionnement du budget 2023, et le solde a été affecté en section d'investissement. La section d'investissement (ce qu'on appelle le compte 1068) a pu être ainsi dotée d'un total de 4,3 millions d'euros, qui est le solde disponible à l'issue des opérations de fonctionnement.

Tout ceci, ce sont des chiffres un peu complexes, mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est que l'exercice n'a pas été un exercice très simple pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je reviendrai, et surtout qu'il a été extrêmement chahuté. Au début de l'exercice 2022, la crise énergétique

battait son plein, les tensions inflationnistes étaient extrêmement fortes, et la prévisibilité des recettes et des dépenses était très difficile à l'issue de la période du Covid. Ces éléments-là ont pu être surmontés dans la réalisation par le fait qu'un certain nombre d'éléments ont pu se réaliser correctement, conformément à ce qui avait été initialement prévu.

Ça, c'est pour l'approche comptable et la possibilité de ces reports, qui se retrouvent, d'ailleurs, dans le budget 2023 : vous en retrouverez exactement les mêmes montants. Ici vous avez des soldes de la section d'investissement pour 617 000 €, les reports pour 1,8 million d'euros et donc un besoin de financement de 1,235 millions d'euros. Ces 1,235 millions d'euros ont été couverts par les 5 millions d'euros. Par conséquent le résultat a pu être affecté selon la grille qui vous est présentée : 700 000 € pour la section de fonctionnement, 4,3 millions d'euros pour l'excédent capitalisé en section d'investissement.

Au-delà de l'approche comptable, il y a l'approche économique, qui est plus intéressante. D'abord, se rappeler du contexte dans lequel s'inscrit le budget 2022 : un contexte économique assez peu favorable. J'en donnerai quelques exemples. Le premier est que la revalorisation des bases fiscales a été de 3,4 %. L'inflation a été sur l'exercice de 5,9 %. Ça veut dire que les données fiscales qui avaient été revalorisées en 2022 sur une base du taux d'inflation de 2021 se révèlent finalement insuffisantes pour couvrir l'augmentation des prix au cours de l'exercice. Deuxième élément important, ce sont les prix de l'énergie, car ce 5,9 % du taux d'inflation est un taux moyen et les prix de l'énergie auxquels sont exposées les collectivités ont bondi de façon beaucoup plus spectaculaire que 5,9 %. Les prix de l'énergie ont été en forte progression puisqu'ils ont plus que doublé sur l'exercice. Ce qui coûtait 1,8 million d'euros a coûté 2,7 millions d'euros à la fin de l'exercice 2002. On verra que grâce à un certain nombre de mesures qui ont été prises au cours de l'exercice, cette facture aurait pu être encore plus lourde ; elle a d'ailleurs été en partie aussi prise en charge par la piscine, notamment, et le centre nautique. C'est une explosion des coûts de l'énergie à laquelle la Commune ne pouvait se soustraire, surtout qu'elle n'avait pas de possibilité de marge de manœuvre puisque ce sont des tarifs qui étaient imposés.

Le troisième élément de ce contexte difficile, c'est – le graphique le fait apparaître – cette stabilité de la DGF, stabilité qui masque en fait une érosion. Quand vous avez une inflation de 5,9 %, lorsque vous avez une inflation une année précédente de 3,4 %, et que vous avez depuis 2017 une stabilité de la DGF, en valeur réelle, c'est une véritable érosion. Ce tableau-là vous montre que depuis 2014, depuis qu'elle baisse, on est à 20 millions d'euros de pertes hors revalorisation. Quand je dis « hors revalorisation », c'est-à-dire que cette somme aurait dû d'ailleurs mécaniquement aussi augmenter avec les revalorisations annuelles. Ce n'est pas 20 millions d'euros, à ce moment-là, de perte, c'est 27 millions d'euros qu'on aurait trouvés. Donc c'est un effet considérable : 27 millions d'euros sur dix ans, c'est 2,7 millions d'euros par an. Ce n'est pas quelque chose d'anodin. Ce contexte des dotations forfaitaires, qui stagne certes depuis 2017, en valeur courante, représente une érosion du pouvoir d'achat des collectivités. L'érosion de ce pouvoir d'achat est aussi marquée par le fait qu'il y a des contributions obligatoires qui en revanche, elles, ne cessent d'augmenter.

Il y a des fonds de péréquation (le SPIC) ; il y a la loi SRU qui continue à faire son effet alors que manifestement – vous connaissez les données sur le territoire de Nogent – il paraît difficile de rentrer dans les « clous » de la loi SRU pour ne pas avoir d'amende. J'y ajoute la progression de la brigade des sapeurs-pompiers qui nous demande des contributions de plus en plus importantes, ceci dans des évolutions extrêmement évolutives, bien supérieures à l'inflation. C'est +25 % sur lesquels on ne peut absolument pas avoir notre mot à dire. Et il y a les contributions au STIF qui, elles, restent à un niveau extrêmement élevé et qui sont des contributions obligatoires dont vous avez ici les schémas : vous voyez bien que la tendance n'est pas à la baisse, mais au contraire toujours à une plus forte progression.

Pour résumer, des bases fiscales inférieures à l'inflation, une DGF qui s'érode, des contributions obligatoires toujours plus lourdes, des prix de l'énergie qui explosent pour des taux bien supérieurs à l'inflation : voilà les données de 2022. Quand je dis que le contexte est toujours plus difficile pour les collectivités locales, ce n'est pas simplement un mot pour parler ; c'est une réalité qui s'impose à nous, à laquelle il faut faire face et dont il faut tenir compte dans notre gestion. Vous allez me dire « comment se fait-il qu'on annonce des résultats plutôt positifs et en même temps un contexte économique aussi difficile ? » Il n'y a pas de mystère. Nous allons voir les trois facteurs qui expliquent ces bons résultats.

Premier point : des recettes globalement supérieures aux prévisions, en dépit des évolutions contrastées. Quand on fait une prévision, on fait une projection sur ce qui peut être, compte tenu des possibilités de la Ville. Or, c'est un axe fort aussi dans la politique qui a été engagée depuis plusieurs années : c'est la huitième année consécutive que les taux de fiscalité n'ont pas été modifiés. Les bases fiscales n'évoluent donc qu'en fonction de la revalorisation décidée par l'État ou des évolutions prévues compte tenu des évolutions de population au sein de notre ville, donc de façon relativement marginale. Cette donnée-là fait que les autres ressources sont déterminantes. Or ces autres ressources peuvent évoluer de façon très contrastée. On l'a bien vu en 2022 : sur le plan des produits des services, par rapport à ce qui a été prévu, on n'a pas atteint l'objectif, on n'a pas eu toutes les recettes qu'on pouvait espérer (91,38 %).

Pour les impôts hors droits de mutation, on a à peu près calibré ce qui pourrait être attendu puisqu'on connaît les bases fiscales, les évolutions et à quelques indices près de la variation physique des bases, on sait à peu près où on va. En revanche, on a eu plutôt det bonnes surprises sur les dotations en participation et les droits de mutation surtout, car ce sont les droits de mutation qui ont cette année « boosté » les recettes de la Ville sur l'exercice 2022. Mais on le sait : ce ne sont pas des recettes pérennes. Notamment avec le contexte immobilier que vous connaissez, la hausse des taux et la crise qui se profile sur le secteur de l'immobilier, qui ne laissent pas penser que cette évolution puisse être pérenne. Il faut la prendre en considération et nous en sommes les bénéficiaires, mais c'est peut-être un *one-shot* d'une année.

D'autres points : les résultats – ces 5 millions d'euros dont j'ai parlé tout à l'heure – s'expliquent largement par un « artifice ». Le mot n'est peut-être pas très bien choisi, mais c'est une technique comptable qui fait que les cessions d'un exercice rentrent dans la section de fonctionnement, alors qu'elles sont prévues sur le budget d'investissement au départ. Notamment elles ont représenté 3,2

millions d'euros. C'est la raison pour laquelle si on enlève ces 3,2 millions d'euros qui sont des opérations de cession, en fait, hors opération de cession, les recettes n'ont progressé que de 1,54 %, ce qui montre bien que la Ville, comme les autres Villes autour, est exposée à des difficultés en ce qui concerne la possibilité d'accroître ses possibilités financières dans la mesure où les autres bases sont extrêmement fragiles. Les recettes sont supérieures à ce qui était prévu, mais avec des évolutions très contrastées et pas nécessairement pérennes.

Du côté des charges de fonctionnement, en dépit de la crise de l'énergie et des tensions inflationnistes qui pouvaient faire craindre une explosion par rapport aux prévisions initiales – et vous avez ici sur les slides ce qui est rappelé notamment en ce qui concerne le coût des fluides qui est passé de 1,880 à 2,752 millions d'euros pour le budget de la Ville (je ne parle pas de budget complémentaire sur le budget du centre nautique : c'est déjà 46 % d'augmentation). De nombreux contrats ont été aussi affectés par des révisions de prix : compte tenu du contexte inflationniste, ceci n'a pas manqué aussi d'affecter les coûts pour la Ville. Et enfin, des contributions obligatoires en hausse qui s'imposent dans nos charges de fonctionnement.

Tous ces facteurs-là poussent à toujours plus de dépenses et à un rythme de dépenses supérieur au 1,54 % dont j'ai parlé. Globalement, d'ailleurs, l'évolution des charges ressort à 4,17 %, réalisant ce qu'on appelle l'effet de ciseau dont je vous parle régulièrement et vous me dites « on ne voit pas très bien à quoi ça correspond ». Quand vous avez des recettes qui augmentent de 1,54 % alors que vous avez des charges qui augmentent de 4,17 %, vous voyez bien qu'il y a une pression : si les choses évoluent comme ça dans le temps au fur et à mesure selon les mêmes évolutions, on risque d'avoir à un moment donné une bascule dans le rouge. Et pourtant, 4,17 %, je dirais que c'est extraordinaire. Avec les coûts de l'énergie (près de 1 million d'euros supplémentaires), si j'y ajoute toutes ces hausses dont je vous ai parlé et qui pèsent sur le budget de la Ville, 4,17 % est un taux relativement limité. Pourquoi cela ? Parce que, en compensation de ces poussées très fortes du fait de la crise de l'énergie et des tensions inflationnistes, d'autres actions ont pu être menées qui ont permis de dégager cette fois-ci des économies réelles. Je pense notamment à la gestion optimisée des charges générales puisque les charges générales n'ont pas atteint le budget qui avait été initialement prévu. Le budget initialement prévu avait prévu des augmentations sur notamment les fluides, mais grâce à des économies sur d'autres postes, les charges générales ont pu être contenues.

D'autres charges ont pu être contenues aussi dans des proportions raisonnables ; je pense notamment aux charges de personnel, car s'il y a eu, en cours d'année, des augmentations qui ont été décidées et qui n'ont pas facilité la gestion des frais de personnel, *in fine* les charges de personnel ont pu évoluer dans des proportions permettant de ne pas faire exploser les compteurs et de rester dans des limites raisonnables.

Autre exemple significatif : la baisse des charges financières. La politique de désendettement, de réduction du taux moyen du prix de l'argent, de nos coûts, de nos financements, participe à des économies. Par rapport à 2014, on a environ 200 000 € de moins de frais d'intérêt, de charges financières d'intérêts, à verser aux banques. Il vaut mieux qu'elles soient dans la poche des

Nogentais que dans la poche de nos banquiers. Tous ces éléments ont participé à la modération des charges globales, mais les charges globales ont quand même évolué de 4,17 %.

Troisième facteur, c'est le taux de réalisation des investissements adaptés au contexte. Dans ce contexte toujours très incertain aussi bien en termes de recettes qu'en termes de maîtrise des dépenses, la réalisation des investissements – et c'est une des grandes difficultés des collectivités locales de pouvoir bien prévoir et bien calibrer sa politique d'investissement –, cette politique d'investissement, qui reste une politique de moyen et long terme, a pu se réaliser à hauteur de 78,2 % avec les reports. J'inclus les reports automatiquement parce que lorsque vous avez engagé des investissements, même s'ils ne sont pas réglés, il faut sur le plan financier en prendre les conséquences financières.

Un certain nombre de crédits qui avaient été prévus ont été annulés. On peut voir le verre à moitié vide en disant qu'il y a eu des choses qui ont été prévues et qui n'ont pas été réalisées. Ce qui n'a pas été réalisé, c'est ce qui est indiqué ici, par exemple le financement du tunnel. Depuis des années, la Ville demande à rembourser la DIRIF d'un montant de dette par rapport aux travaux concernant le financement de l'isolation du tunnel autour de l'A86. Ces travaux-là ont eu du mal à être facturés par la DIRIF ; finalement, après plusieurs rappels, on a eu une note, qui était d'ailleurs moins importante que celle qui a été initialement annoncée. Compte tenu du fait que cette dette a été produite bien en retard par rapport à ce qui était initialement prévu, il a été décidé de suspendre et de provisionner cette somme à hauteur de 50 %. C'est la raison pour laquelle elle est sortie du budget 2022.

Pour les baux commerciaux, ce sont des opérations de préemption qui n'ont pas été réalisées puisqu'il faut qu'elles se présentent pour pouvoir être réalisées ; ce sont des budgets réservés à cette fin. Il y a eu également des frais d'études et des véhicules qui n'ont pas été acquis, mais qui ont été prévus pour l'exercice 2023. Dans ces crédits annulés, vous avez à la fois des opérations qui sont soit retraitées (comme le tunnel), soit reportées sur l'exercice 2023. Elles rentrent quand même dans une politique d'investissement à moyen et long terme.

Voilà les trois facteurs essentiels : une politique de recettes supérieures à ce qui avait été initialement revu grâce notamment aux droits de mutation ; des dépenses qui ont été maîtrisées grâce aux mesures prises au fur et à mesure de l'exercice pour limiter l'impact de l'inflation et des crises de l'énergie ; un taux d'investissement qui a été maintenu à un niveau élevé, car même si nous avons réalisé 78,2 % du programme initial, il n'empêche que ce qui a été effectivement réalisé et effectivement dépensé correspond à un même niveau – même un petit peu supérieur – à ce qui avait été fait en 2021. Je ne prends pas l'année 2020 qui était une année exceptionnelle, mais même 2019 qui était une année de référence classique. Ce n'est pas au prix d'un manque d'investissement que les bons résultats ont été obtenus, au contraire, le niveau d'investissement a pu être maintenu, tout ceci dans un contexte plus que difficile.

Ça, c'est l'approche financière qui fait qu'il y a une description, ce que donnent les chiffres. Mais les chiffres sont ce qu'ils sont ; il faut aussi pouvoir leur donner du sens. Et ce sens, c'est : à quoi servent ces investissements. Est-ce que ces investissements qui progressent sont en cohérence avec les orientations stratégiques de la mandature ? Il ne s'agit pas d'annoncer quelque chose qu'on va faire,

puis ne pas faire quand on est aux affaires. J'ai repris les quatre axes qui ont été présentés dans le budget 2022 et repris dans le budget 2023 : amélioration des services publics, protection des plus fragiles, favoriser la transition énergétique et écologique, aider à la transition numérique.

À travers ces quatre axes, les dépenses d'investissement ont été fléchées à travers les travaux dans les écoles (750 000 €), sur les équipements sportifs notamment les travaux au stade Sous la lune (793 000 €), les travaux dans les divers équipements Nogent Baltard, la piscine, le Cœur de Ville (dont une partie est largement dans les reports, puisqu'il y a 164 000 € qui ont été versés, mais 1,2 million d'euros versés en report qui ont été réglés en début d'année 2023), la crèche Cabit pour 261 000 € ; les travaux à la résidence du Cèdre (172 000 €), les aménagements des espaces verts (je pense notamment aux opérations qui se sont trouvées dans le square Schuman sur l'exercice 2022 et qui ont impacté sensiblement ce budget, plus les opérations d'extension et de dons d'arbres associées à cette politique d'espace vert), la subvention aux particuliers et aux copropriétés (35 000 €) et la poursuite du plan de rénovation de l'éclairage public sur un certain nombre de boulevards, notamment le boulevard de Strasbourg. Enfin, l'acquisition de matériel informatique et de licences pour 419 000 €, participant à la transition numérique qui est importante pour la modernisation de nos services publics. Vous retrouverez tous ces éléments dans le détail du compte administratif ; je voulais simplement insister sur le fait qu'il y avait bien une cohérence entre ce qui était annoncé dans les quatre axes majeurs de la mandature et la réalisation des investissements que vous retrouverez dans le compte administratif.

Deuxième axe important relatif à la réalisation des orientations de la mandature, c'est en ce qui concerne la politique à la fois de recherche de subventions, qui a été considérablement marquée par un certain nombre de subventions qui n'ont pas pu être versées en 2022, mais qui sont attendues, qui ont pu être notifiées à la fin de l'exercice 2022 et enregistrées en 2023. Je pense notamment à la subvention pour l'opération de la gare routière à Nogent RER A, qui a pu être encaissée au début 2023 et qui se trouve dans les reports 2022 pour 1,28 million d'euros.

Pour le reste, la plupart des investissements ont été autofinancés. Au cours de l'exercice 2022, nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Même si un emprunt de 3 millions avait été prévu, il n'a pas été nécessaire d'ouvrir cette ligne dans la mesure où l'autofinancement est apparu suffisant compte tenu du taux de réalisation de ces mêmes investissements sur l'exercice.

Pour conclure, je voulais simplement vous donner quelques informations sur deux éléments qui me paraissent importants pour l'avenir de la Ville. L'épargne se contracte. Ce n'est pas simplement un effet de ciseau. Même si les résultats sont positifs, il faut toujours être vigilant parce que l'épargne a tendance à se contracter compte tenu de cet effet de ciseau pour lequel il faut être particulièrement vigilant dans la maîtrise des charges, dans la mesure où les recettes sont malheureusement moins à la main de la Ville que la maîtrise de ses dépenses. On voit à travers ces tableaux – et c'est une tendance générale pour les collectivités locales – que l'épargne nette et l'épargne brute sont des éléments à surveiller car ce sont les moyens d'autofinancement pour les années à venir.

Deuxième point important, c'est que la Ville reste faiblement endettée. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2022. La dette de la Ville est réduite de 24,5 millions d'euros à fin 2021 à 22,2 millions d'euros à fin 2022, soit quatre années de capacité de

désendettement. La norme est plutôt sept ou huit ans, et la limite est plutôt douze ans. Ça veut dire qu'on est, pour l'instant, au regard des ratios de gestion, dans des promotions extrêmement favorables. Le niveau d'endettement par habitant est nettement inférieur à la moyenne de la strate : le niveau d'endettement par habitant au niveau de la strate est d'un peu plus de 660 € pour la Ville de Nogent ; il est à plus de 1 000 € pour les habitants de la même strate dans les communes voisines.

Troisième point – c'est un point sensible aussi – c'est l'allégement des charges financières. Je vous ai dit 200 000 € d'économies par rapport à 2014, qui, cumulés au fur et à mesure des années, représentent aussi des sommes considérables, et surtout qui se traduisent par un taux moyen d'endettement de plus en plus faible puisqu'aujourd'hui on est descendu à 2,58 %, c'est-à-dire un taux inférieur à l'inflation.

L'exercice 2022 a été un exercice particulièrement chahuté. Il s'est déroulé dans un contexte difficile sur le plan économique. Nous avons obtenu ensemble des résultats somme toute convenables et satisfaisants. Les résultats sont positifs ; les taux de fiscalité n'ont pas été modifiés ; l'endettement a été réduit ; les investissements ont conservé un niveau au moins équivalent à ce qu'ils étaient par le passé.

M. LE MAIRE.- Avant que je sorte pour le vote concernant le compte administratif, je voudrais savoir s'il y a des questions qui pourraient être posées par les uns et les autres. Monsieur HAGEGE ?

M. HAGEGE.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas rentrer dans les détails des chiffres parce que c'est quand même assez long. Juste aussi pour rappeler – je l'ai déjà dit plusieurs fois – qu'on aurait aimé avoir au moins une estimation de ce compte administratif un peu plus tôt. On aurait pu travailler en amont et aussi comparer avec le budget. Mais bon, je ne vais pas revenir là-dessus.

J'ai une petite question et une remarque. La question concerne l'état de sortie des biens (le tableau page 152). Je vois qu'entre le prix de l'acquisition de la place Semard et le prix de cession, on a un déficit. On a –1,795 millions d'euros. On l'a donc vendu 1,7 million d'euros de moins que le prix d'acquisition. Je voulais juste savoir déjà pourquoi. Je pense qu'il y a une raison, mais que je l'ai oubliée ou que je ne l'avais pas.

M. GOYHÉNÈCHE.- Elle est très simple : nous n'avons revendu qu'une partie de ce que nous avons acheté. Nous avons acheté la totalité de ce qui appartenait à la RATP et nous avons revendu simplement le terrain.

M. HAGEGE.- C'est la réflexion que je me suis faite, mais ce n'est pas clair dans le tableau en tout cas. Donc c'est ça, donc c'est OK.

La deuxième chose est plus dans la présentation. Quand on regarde vos indicateurs de gestion, vous nous donnez une épargne de gestion – je rappelle que c'est l'excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement –qui est de l'ordre de 6,4 millions d'euros. Vous avez inclus dans ces 6,4 millions d'euros les ventes de notre patrimoine, les 3,179 millions d'euros. Je sais que c'est ce qui se fait ; on les met dans le fonctionnement et ensuite ça bascule directement en investissement ; c'est un jeu d'écriture, mais n'empêche que sans ces ventes de patrimoine, les 6,4 millions d'euros se

transforment en 3,2 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable parce qu'on a quand même vendu pour 3,180 millions d'euros de patrimoine immobilier.

Quand on descend plus bas, ce qui nous intéresse, c'est l'épargne nette. Dans votre dernier tableau, vous affichez une épargne nette de 2,2 millions d'euros, mais quand on enlève les ventes de patrimoine, en fait on est à – 940 000 €, ce qui est beaucoup moins glamour comme bilan que quand on met l'investissement. Ça confirme le fait qu'on vend notre patrimoine – bon, vous savez que je suis un peu contre, mais là, je vois qu'on a bien fait de le faire –, mais je m'inquiète un peu pour l'avenir. Parce que si chaque année on vend – là maintenant on va vendre l'Hôtel du port – notre patrimoine au fur et à mesure, pour équilibrer ou pour faire autre chose (j'imagine que vous avez en tête aussi le marché), je me dis, pour les générations futures, comment ça va se passer ? Quand on aura le même problème, nos enfants dans vingt ans, est-ce qu'on aura aussi du patrimoine qu'on pourra vendre dans l'année pour afficher une épargne nette positive ?

M. GOYHÉNÈCHE.- Pour le patrimoine, c'est une gestion de patrimoine. Parce que là, vous retirez les ventes, mais il faudrait aussi retirer inversement les acquisitions qui sont faites de l'autre côté dans les dépenses pour avoir l'épargne nette. Il faut pouvoir comparer ce qui est comparable, c'est à dire quelle est l'évolution patrimoniale avec les cessions et aussi avec les acquisitions. C'est un premier point.

Le second point, c'est que la gestion de ces éléments correspond à une gestion stratégique aussi par rapport à l'emploi et l'immobilisation. En fait, un patrimoine, qu'est-ce que c'est ? C'est de l'argent immobilisé. Dans quelle mesure cet argent immobilisé sert-il telle ou telle cause ? Sur l'Hôtel du port, si vous engagez le débat là-dessus, est-ce qu'il vaut mieux avoir aujourd'hui un Hôtel du port dans une zone touristique qui correspondait à une stratégie des années 1970 prioritaire sur la zone touristique de Nogent et le développement de son port ? Ou au contraire sur des activités plus écologiques, comme l'acquisition du parc des Carmels ?

M. HAGEGE.- L'Hôtel du port, je l'ai cité en fin. Là, on parle de 2022 ; il n'y a pas d'Hôtel du port pour l'instant. Je dis simplement qu'on a vendu du patrimoine et on n'a pas spécialement fait d'investissement, puisque j'ai cru voir qu'on avait prévu 20 millions d'euros d'investissements et on en a fait que 12.

M. GOYHÉNÈCHE.- Oui, mais on en a fait 8 quand même ; on a fait 8,6 millions d'euros.

M. HAGEGE.- Je vois en fait fondre. Je sais que vous allez me dire « on va racheter les Carmels », d'accord, mais en tout cas il y a quand même du patrimoine qui s'en va. On n'a plus autant de lots qu'on avait il y a dix ans. Le fait de vendre, à la limite, c'est une chose, mais ça aurait été bien de dire : en fait, on a une épargne nette de tant, parce qu'on a vendu tant. Je sais que c'est un jeu, je sais que c'est l'écriture, mais je pense que c'est plus le reflet de la réalité de ce qui a été fait.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, mais je ne peux pas accepter le fait que vous sous-entendiez que parce qu'on n'en a pas parlé, etc. Non : tout est très clair. Dans la gestion du patrimoine il y a deux façons de procéder. La première, c'est de conserver ce patrimoine alors qu'à côté vous avez des

dépenses d'énergie qui sont particulièrement importantes et qui remettent en cause la vie quotidienne de nos concitoyens, alors qu'à côté il y a la nécessité de faire des travaux dans les écoles et pour des personnes qui vivent aujourd'hui dans les écoles – pas demain, aujourd'hui – il y a aussi la nécessité de faire des investissements au niveau des infrastructures.

Quand vous avez toutes ces pressions-là alors qu'il y a l'inflation – et il y a un autre point, c'est qu'on ne voulait pas endetter à la Ville plus qu'elle ne l'est dans des périodes difficiles comme celles-là. Que vous disiez qu'on a utilisé la réserve au plan de l'emprunt qui était prévu, oui. Là, j'accepte, pas des critiques, mais des remarques pertinentes. Mais en ce qui nous concerne, la période que l'on vient de traverser a été très bien expliquée par Monsieur GOYHÉNÈCHE : nous avons joué sur notre patrimoine. Nous avons fait en sorte que ce patrimoine ne soit pas dévalué, parce qu'il y a des investissements à côté au service de la population qui ont été faits.

Moi je ne sais pas, mais qu'est-ce que le patrimoine ? Est-ce que ce sont des écoles qui ne sont pas aux normes ou pas avec suffisamment de classe pour accueillir nos enfants ? Ou est-ce que c'est un patrimoine qu'on va garder à côté pendant qu'on emprunterait pour effectuer ces travaux ? La gestion a été faite de façon très fine, mais dans des conditions particulièrement difficiles, et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont été à la manœuvre sur notamment les économies d'énergie et la façon de consommer qui était aussi importante que la consommation elle-même, pour tous les efforts qui ont été faits, pour toutes les créativités qu'il a fallu développer pour passer cette période difficile.

Je note que votre souci est de maintenir le patrimoine à un niveau élevé. Sachez que cet aspect des choses, nous le conservons comme un objectif. Ce qu'il y a, c'est qu'il y a des années où il faut fournir des efforts et d'autres années où on peut reconstituer le patrimoine d'une autre façon. Ça, c'est la vie quotidienne de toutes les collectivités, comme d'ailleurs de toutes les familles : on ne peut pas avoir instantanément la possibilité de réagir sans trop de catastrophes au plan notamment fiscal, voire emprunt.

L'objectif qui sera mené dans les années à venir, est le même : c'est essayer de conjuguer en permanence le type de patrimoine dormant et le type de patrimoine qui correspond à des besoins actuels, voire futurs, de la collectivité. On ne dit pas ici que dans la rue Cabit nous sommes en train de construire une crèche ; on ne dit pas ici qu'à l'école Guy Môquet-Paul Bert nous allons effectuer des travaux très importants pour augmenter la capacité de la cantine parce que la Covid nous a démontré qu'un certain nombre d'équipements construits il y a un un certain nombre d'années ne tenaient pas compte de l'espace vital – ce n'est pas à vous que je l'expliquerai – à la fois dans la cantine, mais aussi dans les classes.

Les mètres carrés affectés à chaque enfant, du fait des évolutions et des risques au plan sanitaire, nous obligent à revoir un certain nombre d'indices et de quotas pour l'occupation des locaux municipaux. Nous avons, c'est vrai, des bâtiments anciens, qui n'étaient pas prévus pour les températures que nous avons et pour les économies d'énergie que nous sommes obligés de faire.

Mais sachez que l'élément patrimonial reste un élément déterminant, au même titre que l'emprunt et au même titre que le fait que nous n'avons pas plongé dans la facilité en

augmentant les taux de fiscalité (le taux de fiscalité, puisqu'il ne nous en reste qu'un). On voulait passer au mieux cette période sans charger trop la capacité d'achat de nos concitoyens, c'est tout. Vos remarques seront aussi valables pour les autres budgets, mais à chaque fois nous veillerons – mes adjoints et l'administration qui est au travail là-dessus – à ce que notre capacité patrimoniale reste à un niveau élevé pour qu'on puisse avoir des marges de manœuvre. Pas pour cette mandature uniquement, mais des marges de manœuvre pour la Ville sur les années qui viennent. C'est un mixte qui est équilibré de façon difficile, il faut le dire : c'est très difficile, mais c'est l'objectif que nous poursuivons.

M. HAGEGE.- Ne me faites pas dire que je suis aussi pour que la Ville investisse, je suis aussi pour que la Ville rénove les anciens bâtiments et les écoles. Enfin je ne suis pas contre ça du tout, que ce soit bien clair.

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai pas dit.

M. HAGEGE.- Un peu quand même.

M. LE MAIRE.- Mais non, non, non, je ne l'ai pas dit.

M. HAGEGE.- En tout cas, ce que j'ai simplement voulu vous dire, c'est que dans la présentation, c'est plus clair quand on voit que les investissements ont servi à équilibrer l'épargne. Bon, c'est une chose. Deuxièmement, il y a des patrimoines immobiliers qui ne dorment pas, qui rapportent des loyers. On pourra toujours m'expliquer qu'on a plus de charges que de loyers, mais bon. Quoi qu'il arrive, même dans une gestion de bon père de famille, on aime bien avoir du patrimoine parce que c'est comme ça qu'on a une certaine solidité. C'était juste une remarque dans le principe général.

Et aussi, et je conclurai là-dessus, quand je vois après arriver un investissement qui va tourner autour de 40 ou 50 millions d'euros dans les années à venir – il y aura sûrement des bons montages pour le faire – quoi qu'il arrive, c'est encore un endettement supplémentaire que la Ville va avoir. Le marché, je dis tout de suite, je suis archi pour, mais peut-être pas un marché aussi important. Je ne vais pas revenir là-dessus, c'est juste l'objet de ma remarque.

M. LE MAIRE.- Je note votre remarque. Il n'y a rien de contestable dans ce que vous dites. La seule chose, c'est pourquoi nous le faisons et à quel moment nous le faisons. En ce qui concerne le marché, nous aurons l'occasion d'en reparler. Actuellement, nous sommes avec Monsieur DAVID et le territoire, sur le montage, et avec nos voisins, la SPL et autres outils que nous avons, en train de trouver – parce qu'on a bien avancé là-dessus – une solution qui permettrait que par des solutions pas très simples, mais très utilisées, en particulier ce qu'on appelle les foncières, de protéger la dette de la Ville et d'étaler cet investissement sur un nombre d'années suffisant, mais long, de façon à ce que ça ne mette pas en cause notre capacité d'investissement pour le courant d'une Ville comme la nôtre.

Tout cela fait partie de l'avantage que nous avons à être au sein d'une entité qui s'appelle le territoire, qui est en charge de l'aménagement du territoire. C'est pour cela que nous avons tardé à trouver les solutions, c'est parce qu'il faut protéger -parce que personne ne les critiquera- les douze communes qui sont dans le territoire. Elles ne sont pas là pour payer uniquement toutes seules le marché de Nogent, mais l'objectif est de mettre ensemble nos capacités de mobilisation de fonds et notre capacité à gérer ces fonds pour qu'ils puissent être utilisés non pas au détriment des contribuables, mais

au détriment – si tant est que le terme est tout à fait adapté – des usagers. L'objectif du marché – si on parle du marché – c'est que ce soit les usagers qui le payent plutôt que les électeurs et les contribuables. Bien sûr, à un moment donné, les usagers sont des contribuables, mais l'idée générale, c'est de dire que quand on est usager, on ne raisonne pas de la même façon que quand on sait que ce qu'on donne, c'est en tant que contribuable. C'est pour cela qu'on ne touche pas au taux depuis huit ans à peu près, parce qu'on ne souhaite pas que le contribuable, aujourd'hui, soit trop sollicité compte tenu de la période que nous traversons.

Il y avait d'autres questions ? Oui, allez-y, Monsieur TREVISAN.

M. TREVISAN.- Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Avant toute chose, nous voulions remercier les services de la Ville pour la constitution de ce dossier, de travail accompli et l'ampleur de la tâche toute particulière compte tenu du nombre de dossiers qu'ils ont dû traiter pour la tenue de ce Conseil. Merci aussi à Monsieur GOYHÉNÈCHE pour son exposé. On aurait bien aimé avoir ces explications lors de la commission permanente. Ce sont des informations qu'on n'a pas dans le dossier et qui auraient peut-être pu mieux nous éclairer sur certains points. Voici nos commentaires en fonction des points qui étaient dans notre dossier et des points qui ont été présentés.

L'analyse du compte administratif confirme les constats précédents, si ce n'est qu'elle les aggrave, pour plusieurs motifs que je vais vous exposer. Rappelons les chiffres : 3,929 millions d'euros d'excédent en fonctionnement, 5,51 millions d'euros en excédent, un déficit de 2,30 millions d'euros et un résultat consolidé (investissement et fonctionnement) de 3,816 millions d'euros, qui couvrent à la fois les dépenses d'investissement et celles qui sont engagées sur l'exercice. La question que je vais poser est sur les restes à réaliser. On est bien d'accord que ce sont des dépenses qui sont engagées, mais qui ne sont pas forcément réalisées sur l'exercice. J'attends des explications sur la nature des restes à réaliser sur les investissements.

Commençons par la partie fonctionnement, qui intègre en recettes, notamment et pas seulement, les impôts payés par les Nogentais, et en dépenses, notamment et pas seulement, les services rendus aux Nogentais. Cette analyse confirme la présence d'excédents, c'est-à-dire des recettes qui sont supérieures aux dépenses pour 3,829 millions d'euros. L'exercice qu'on a aujourd'hui, c'est de comparer le budget à la réalisation. Cela résulte de recettes supérieures à celles qui étaient inscrites au budget et de dépenses inférieures par rapport à celles qui étaient inscrites au budget. La technique est facile, mais nous ne sommes pas dupes. Cela prouve que le Maire de Nogent avait les moyens d'agir sur les dépenses de fonctionnement de la Ville. Et les besoins existent, notamment sur les recettes de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Monsieur TREVISAN, excusez-moi de vous interrompre dix secondes. Il y a une question dans votre intervention ?

M. TREVISAN.- Non, non c'est une déclaration.

M. LE MAIRE.- Parce que là, vous êtes en train de refaire l'histoire à votre façon. Moi, j'attendais des questions à Monsieur GOYHÉNÈCHE.

M. TREVISAN.- J'ai des questions dans le débat, mais j'ai aussi une analyse.

M. LE MAIRE.- Non, non, mais on est dans du débat, monsieur. Mais ce que j'aimerais, c'est que vous ne refassiez pas l'histoire et que vous posiez la question qui vous préoccupe particulièrement concernant ce budget, parce que c'est ça qui fait avancer les choses. Et ce qui me surprend, c'est que quand on vous dit en commission permanente « c'est surprenant, vous êtes muet »…

M. TREVISAN.- Non, attendez.

M. LE MAIRE.- Non, pas *vous*. Excusez-moi, c'est « vous » avec un grand « v ». La réponse qui nous est donnée, c'est : « oui, mais il n'y a pas de public et on ne pose pas les questions quand il n'y a pas de public ». Là, vous êtes en train de faire une déclaration, mais pas de poser des questions sur le budget.

M. TREVISAN.- Alors, Monsieur le Maire, je vais terminer ma déclaration si vous m'autorisez. Et je suis désolé pour la commission permanente, la dernière fois on a posé des questions, je pense qu'elles n'étaient pas les bienvenues pour x motif. On m'a même demandé de poser des questions et je n'ai pas eu de réponses. J'avais demandé d'avoir des précisions sur la nature des restes à réaliser et des annulations. Il y avait plusieurs personnes qui étaient témoins lors de cette commission permanente ; j'espère qu'elles s'exprimeront. En tous les cas, nous n'avons pas eu d'exposé et pas eu de réponses à nos questions. C'est comme ça, c'est un fait.

Monsieur le Maire, vous aviez la possibilité de réduire les recettes et de donner un coup de pouce financier aux Nogentais durant cette période difficile pour réduire l'impôt foncier, dans un contexte où les Nogentais payent beaucoup plus d'impôts que les habitants d'autres villes comparables à celles de Nogent. Vous utilisez les ratios pour l'endettement, vous avez raison : les ratios sont justes, il n'y a pas de problème. J'utilise les ratios pour les impositions directes et à Nogent, le ratio est de 992 € alors qu'il est de 686 € en moyenne dans les villes de la même strate que Nogent. Mais Monsieur le Maire, vous refusez de regarder cette option.

M. LE MAIRE.- Monsieur TREVISAN, nous faisons vous et moi de la politique. Le choix que je fais, c'est un choix politique.

M. TREVISAN.- Alors regardons la contrepartie, notamment la qualité de service rendu aux Nogentais dans un contexte où les dépenses de fonctionnement, par rapport à celles inscrites au budget, n'ont pas été totalement dépensées. 55 millions d'euros au budget, 53,7 millions d'euros dépensés. Les besoins existent sur le fonctionnement. Je peux donner une série d'exemples : les écoles. Certains parents d'élèves nous disent que dans certaines écoles les fenêtres ne sont pas réparées, que l'on ne peut pas les ouvrir, que les rideaux sont sales et non lavés depuis plusieurs années.

M. LE MAIRE.- Je ne vous permets pas de dire n'importe quoi, Monsieur TREVISAN.

M. TREVISAN.- Les parents nous disent qu'en réponse à leurs demandes de réparation et de nettoiement…

M. LE MAIRE.- Monsieur TREVISAN, je ne vous permets pas de dire n'importe quoi.

M. TREVISAN.- Moi, je répète. Ça ne me fait pas plaisir, monsieur.

M. LE MAIRE.- Attendez, les rideaux pas lavés, etc., c'est un peu de trop, là.

M. TREVISAN.- Écoutez, c'est en public. Les parents d'élèves se reconnaîtront.

M. LE MAIRE.- On n'est pas chez Harry Potter.

M. TREVISAN.- Les parents nous disent qu'en réponse à leurs demandes de réparation et de nettoiement qui paraissent légitimes, les élus leur répondent « nous n'avons pas le budget pour procéder à ces opérations d'entretien des écoles ». Eh bien, c'est faux. Les marges existent : il y a 3,8 millions d'euros sur un exercice et des dépenses inscrites au budget ne sont pas toutes dépensées.

La MJC de Nogent, qui fait beaucoup pour la vie sociale de Nogent, rencontre des difficultés financières et demande une aide. J'espère, Monsieur le Maire, qu'en fonction des marges, vous pourrez le faire. Cet argent permettrait également…

M. LE MAIRE.- Renseignez-vous, Monsieur TREVISAN.

M. TREVISAN.- Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez de m'exprimer ?

M. LE MAIRE.- Il y a combien de temps que vous avez écrit ce texte ?

M. TREVISAN.- Cet argent permettrait également de mieux répondre aux attentes des Nogentais sur l'écologie et la biodiversité, notamment la végétalisation. Nous le verrons après, Monsieur le Maire, car je crois que ces engagements étaient dans votre programme. Vous allez nous dire que nous n'avons rien compris, que nous dégageons cet argent pour financer les investissements. Alors, regardons les investissements. On constate en 2022 un montant de 20 millions d'euros de dépenses inscrites au budget et 12,667 millions d'euros réalisés, et 3,133 millions d'euros reportés. 4,408 millions d'euros d'investissements ont été annulés. C'est-à-dire qu'ils ont été inscrits au budget, financés par de l'excédent de fonctionnement, et qu'ils n'ont pas été réalisés. On voit la même chose en 2021 : 61 % de dépenses d'investissements réalisées ; 54 % en 2020 ; 57 % en 2019 ; 77 % en 2018 ; 72 % en 2017. Quelles sont les raisons de ce gonflement du budget de fonctionnement non réalisé ?

M. DAVID.- Monsieur TREVISAN, en qualité de modérateur, je vous rappelle le temps de parole qui est prévu. Ça fait déjà quinze minutes que vous parlez.

M. TREVISAN.- J'ai été coupé plusieurs fois.

M. DAVID.- Non, non, ça fait quinze minutes, donc je vous demande de conclure maintenant.

M. TREVISAN.- Monsieur DAVID…

M. DAVID.- Excusez-moi, les interventions orales doivent rester proportionnelles à l'importance du sujet et au temps de parole des autres intervenants (Monsieur HAGEGE a déjà parlé au nom de l'opposition sur la même question) de manière à ce que la durée des débats soit raisonnable. En tout état de cause, cette durée ne pourra excéder cinq à dix minutes en fonction des sujets. Vous êtes déjà à quinze minutes.

M. TREVISAN.- Est-ce que le règlement intérieur est valable ?

M. DAVID.- Bien sûr qu'il est valable.

M. TREVISAN.- Ah oui ?

M. DAVID.- Monsieur TREVISAN, je vous demande de conclure.

M. TREVISAN.- Écoutez, il n'y a pas de débat, donc, je vais conclure.

M. DAVID.- Monsieur TREVISAN, je vous demande de conclure. Vous parlez déjà depuis quinze minutes.

M. TREVISAN.- Non, j'ai été coupé sur les quinze minutes ; vous ne pouvez pas dire ça.

M. DAVID.- Non, non : vous parlez depuis quinze minutes.

M. TREVISAN.- Il y a des témoins : j'ai été coupé plusieurs fois par Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est vrai, c'est vrai, je dois avouer. Mettons deux minutes. Allez.

M. TREVISAN.- Je reprends, alors. Mais vous me direz quand même que l'exercice n'a pas été facile pour être coupé de manière constante.

M. DAVID.- Attendez, je vous redis : il faut conclure.

M. TREVISAN.- Alors, quelles sont les raisons de ce gonflement du budget d'investissement non réalisé ? Une volonté de ne pas être transparent pour cacher les marges de manœuvre en termes budgétaires aux Nogentais ? La difficulté pour réaliser des projets ? Vous inscrivez au budget des sommes, des montants et des projets que vous n'arrivez pas à réaliser parce que vous n'avez pas de capacité à faire ? Faire rêver les Nogentais sur les projets qui en définitive ne se réalisent pas ? Peut-être un peu de tout cela, décrivant un manque de pilotage. Cacher aux Nogentais vos difficultés pour faire avancer les projets, cacher vos lenteurs qui provoquent l'inquiétude, les craintes, l'exaspération, la colère des Nogentais. En témoigne toujours la même opération : la gare routière du RER A où nous ne voyons rien avancer alors qu'on nous a promis que les travaux seraient terminés en 2023.

Je terminerai sur l'écologie et sur la biodiversité. Je voulais détailler plus, mais je vais conclure de manière synthétique. On a vu les résultats hier des engagements qui avaient été pris par la commune sur l'écologie et la biodiversité. Ils sont à hauteur de 25 % d'engagement par rapport au pacte de 13 %. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'en termes d'écologie il n'y a aucun pilotage, aucun schéma directeur, aucun suivi financier, aucune réunion d'ensemble sur les commissions de développement durable où on a des réunions éparses. On n'a pas d'indicateurs de suivi. C'est une politique éparse dans un contexte où on doit prendre vraiment les choses en main. Monsieur le Maire, il n'y a pas de miracle. Il faut vraiment +que vous preniez les choses en main notamment sur cet aspect-là.

Je terminerai sur la transition et sur les subventions qui sont versées aux Nogentais pour procéder à la transition énergétique. Nous avons voté un budget de 40 000 € ; aujourd'hui je ne vois aucun process d'écrit permettant aux Nogentais et aux copropriétés de financer ces opérations. J'ai interrogé le maire adjoint, Monsieur EYCHENNE, qui ne m'a pas apporté de réponse.

Pour ces motifs, nous voterons contre le compte administratif, contre l'affectation des résultats…

M. LE MAIRE.- Attendez, ce n'est pas le moment de voter. Moi présent, vous ne pouvez pas voter, il faut que je sorte pour que ce soit possible.

M. TREVISAN.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce tableau. Même Rembrandt n'aurait pas fait mieux. Je vous dis franchement : il ne faut pas que vous restiez marqué par une réunion à laquelle je n'ai pas voulu participer parce que c'était un débat pipé d'office. Quand on entend tout ce que vous venez de dire, franchement, on ne se reconnaît pas. Vous êtes dans un autre monde que le nôtre. Moi je ne vous interdis pas d'avoir votre position, mais je crois que les questions que vous avez posées – si tant est que ce soit des questions – Monsieur GOYHÉNÈCHE peut dire peut-être un mot. Quinze minutes, pas plus.

M. GOYHÉNÈCHE.- Simplement, monsieur TREVISAN, vous me décevez. Vous me décevez. Vous faites des critiques. L'idée de baisser les impôts parce qu'a posteriori les recettes sont supérieures aux prévisions. Mais je vous ai expliqué pendant la présentation – enfin, je croyais avoir expliqué – que justement cette année ça a été les droits de mutation qui ont particulièrement – et vous l'avez vu sur les tableaux – fait exploser. Qu'est-ce que vous voulez que la Ville présage précisément le montant des mutations immobilières au cours de l'exercice 2022, 2023 et 2024 ? Ce ne sont que des estimations. Ces estimations se réalisent ou ne se réalisent pas. Tant mieux, elles se sont réalisées et elles ont expliqué 600 000 € d'excédent.

Le deuxième élément : le filet de sécurité. L'État était venu au secours des collectivités parce qu'il y avait un problème énergétique. Ce n'était pas prévu. On en a bénéficié, je vous l'ai dit depuis déjà la dernière fois, pour 300 000 €. Nous ne savons pas s'il va être remboursable ou pas, mais néanmoins, en 2022, il a été encaissé. Il est évident que début 2022 il n'était pas question de ce filet de sécurité. Donc ne dites pas que c'est parce que nous avons des résultats qui sont supérieurs aux prévisions que nous aurions pu a priori restituer aux Nogentais par une baisse des taux de fiscalité. Excusez-moi, mais là vous me décevez. Et puis, en plus, de penser qu'on n'est pas transparent, qu'on s'en met dans les poches, qu'on en met de côté, mais enfin, dans quel monde on vit ? Ou alors c'est très grave par rapport à…

M. TREVISAN.- Je n'ai jamais osé dire que vous mettiez de l'argent dans vos poches.

M. LE MAIRE.- On n'a jamais dit cela.

M. GOYHÉNÈCHE.- C'est le terme de « transparence » que vous avez dit.

M. TREVISAN.- *inaudible hors micro (01'30'11).

M. LE MAIRE.- Monsieur TREVISAN, franchement, arrêtez d'inverser les rôles. Tout à l'heure, quand vous êtes intervenu, je vous entendais, c'était vraiment que vous étiez en campagne électorale. Moi, franchement, dire qu'on ment, qu'on pipe les chiffres, etc. : non. Ça relève d'une demande d'explication sévère de votre part, parce qu'il va falloir que vous nous donniez des exemples précis, pas ce soir, mais des exemples précis – moi je les attends – pour qu'on puisse vous répondre. Comme cela vous a été présenté tout à l'heure, je peux admettre qu'il y a un certain nombre de chiffres qui ne vous plaisent pas, eh bien, vous expliquerez et vous poserez la question, et là nous répondrons. Mais arrêtez d'être sur le qualitatif alors que là nous sommes sur des choses concrètes. Nous sommes sur des chiffres, non pas sur du qualitatif (des rideaux qui n'ont pas été lavés à l'école Paul Bert, etc.). Bon, je veux bien qu'on y aille. On peut dresser la liste. Alors là, je vous dis franchement : on le sait. On le sait, et on répartit les dépenses au mieux de nos recettes. Et que les recettes soient supérieures aux dépenses, je dis franchement : ça me satisfait, en ce qui me concerne.

M. GOYHÉNÈCHE.- D'autant que – regardez bien les tableaux – sur l'investissement, ce n'est pas le cas.

M. TREVISAN.- Moi, je n'ai jamais dit que vous aviez menti, je n'ai jamais dit que vous pipiez les chiffres. Je demandais des explications – et je n'ai pas de réponse – sur les restes à réaliser.

M. GOYHÉNÈCHE.- Alors, si vous voulez, sur le reste à réaliser, je peux vous donner le détail.

M. DAVID.- Oui, mais moi, je me pose la question : pourquoi on n'a pas demandé tout ça à la commission permanente ? Ça fait déjà trois quarts d'heure – une heure que nous sommes sur ce compte administratif. Pour mémoire, vous assistez aux réunions du territoire. Le compte administratif a été voté en vingt minutes. Rappelez-vous, pour ceux qui y étaient, notamment Monsieur LAMPRECHT. Attendez, il faut être un peu sérieux. On n'est pas là pour refaire l'histoire. C'est le compte administratif. Que vous ne soyez pas d'accord avec la politique de la Ville, et la politique du Maire et de sa majorité, c'est votre droit le plus strict, mais là, on vous demande de vous arrêter sur des chiffres. Point barre. Sur un bilan. Un bilan financier. Ce n'est pas du tout sur les objectifs, etc. C'est simplement sur ce qui a été fait. C'est factuel, un compte administratif. Alors moi, ça m'étonne toujours qu'on ne soit pas d'accord sur un compte administratif, qu'on ne soit pas d'accord sur un compte de gestion alors que le compte de gestion, c'est un enregistrement. Ça, ça m'étonne toujours. Mais je crois, Monsieur le Maire, qu'il est peut-être temps d'arrêter sur cette question.

M. TREVISAN.- J'avais posé la question sur les restes à réaliser.

M. GOYHÉNÈCHE.- Vous avez posé la question à la fin, parce que je vous ai demandé si vous aviez des questions. C'est moi qui vous ai demandé si vous aviez des questions et vous m'avez indiqué que la question que vous aviez c'était deux sujets : premier point, les restes à réaliser et deuxièmement, les crédits annulés. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, dans la présentation que je vous ai faite, j'ai bien insisté sur les opérations de restes à réaliser que je vous ai indiquées. Je vous ai même donné les chiffres de 78,2 et les montants de 1 million d'euros dans la présentation comptable des

restes à réaliser. Alors si vous voulez le détail, ce qui est en effet une question supplémentaire, le détail de ces restes à réaliser, je vais vous les citer. Il n'y a pas de problème. Je les ai.

Les travaux pour le projet Cœur de Ville : je vous rappelle que pour le projet Cœur de Ville il y en avait pour 757 000 € + 480 000 €, qui sont passés en Conseil municipal, donc ça n'a rien de particulièrement secret, qui ont été d'ailleurs examinés en Conseil municipal et qui ont été votés à la fin 2022 et réglés début 2023, dans les restes à réaliser pour 1,237 millions d'euros. Les travaux de la crèche Cabit pour 936 et l'extension de la rue Guy Môquet pour 232. Avec ça, déjà, vous avez pratiquement la plupart des restes à réaliser. Après, je vous fais grâce des autres restes à réaliser. Voilà les gros postes de restes à réaliser qui sont des opérations qui ont été citées tout à l'heure dans la présentation que j'ai faite, que ce soit le Cœur de Ville, la nouvelle crèche ou les travaux sur les extensions de Guy Môquet et Paul Bert, donc ce ne sont pas des opérations nouvelles.

M. TREVISAN.- Juste un point.

M. DAVID.- Là, ça va faire trois quarts d'heure que vous parlez, Monsieur TREVISAN.

M. TREVISAN.- On a un problème page 101 du rapport puisqu'on a des crédits ouverts qui s'élèvent à 846 000 €, des réalisations à 187 000 € et un report de 1,28 million d'euros. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ? Parce que ça me paraît quand même assez curieux.

M. GOYHÉNÈCHE.- Nous avons eu les notifications en fin d'année. Ces 1,280 millions d'euros correspondent à des opérations que vous connaissez : la subvention de la préfecture d'Île-de-France pour la crèche Cabit pour 587 000 € ; le STIF pour l'opération de travail d'aménagement de la gare routière pour 416 000 € ; le SIPEREC pour l'isolation du groupe scolaire pour 165 000 € ; la rénovation du Pavillon Baltard pour 111 000 €. Ce sont l'ensemble de ces opérations pour lesquelles nous avons eu la notification en fin d'exercice et dont nous avions parlé sur l'exercice 2022, qui n'ont pas pu être intégrées dans le budget 2022, mais dont il était, dans la mesure où les notifications ont été faites avant la fin de l'année, normal de les mettre dans les opérations de reste à réaliser et dans les comptes de 2022 à réaliser sur 2023. C'est la raison pour laquelle vous avez ces 1,28 million en report à réaliser en recette attendue et qui ont été effectivement versés début 2023. Ce sont les éléments complémentaires qui sont à votre disposition.

Mme DELANNET.- Moi, je voulais juste dire que j'assiste à tous les conseils d'école et je suis un peu déçue que vous n'ayez retenu que les rideaux sales. Il y a eu des travaux dans cette école, ils vont être nettoyés cet été. Le service va passer et généralement on a des remerciements aussi pour l'entretien des écoles, tout ce qui est fait. Le budget qui est alloué où on a des nouveaux enseignants qui arrivent à Nogent et qui nous remercient de tout ce qui est fait au niveau des écoles. Je voulais quand même vous dire que je suis un peu déçue que vous n'ayez retenu que ça et que vous n'ayez pas interrogé les autres écoles qui sont quand même satisfaites du travail qui est fait à Nogent et des services municipaux.

M. PEREIRA.- Bonsoir à tous. Juste un petit retour sur l'incise de Monsieur TREVISAN concernant la réunion qui s'est tenue hier sur le pacte des transitions à la MJC organisée par

l'association Les transitions nogentaises, qui faisait un bilan à mi-mandat des engagements que Monsieur le Maire avait pris en début de mandature sur différentes thématiques liées au développement durable dans son sens large, c'est-à-dire les parties énergie, environnement, social également, voire international. Il y avait plusieurs sujets qui étaient évoqués. On en a parlé hier : il y avait tout un débat sur les chiffres présentés, c'est-à-dire les 13 % et les 25 %. 13 % correspondent à l'analyse de ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent sur l'ensemble des propositions prévues au pacte des transitions, mais ça ne concerne pas celles sur lesquelles Monsieur le Maire s'est engagé. En l'occurrence, concernant précisément les mesures de ce pacte sur lesquelles nous sommes engagés pour Nogent, nous sommes actuellement, après l'évaluation qui a été faite par l'association Les transitions nogentaises, à 25 % de réalisé.

Dans la présentation on s'est rendu compte, et vous en avez été témoin, qu'on était à zéro sur certains points alors qu'en réalité on est bien plus avancés. Je prends juste l'exemple qui a été soulevé hier sur le zéro de réalisé qui était celui de l'accueil des étrangers et en particulier des réfugiés sur notre Ville. Dire qu'on est à zéro, c'est ne pas connaître ce qui se passe à Nogent. Tout le monde en a convenu hier. Et on avait d'autres exemples de cet ordre-là qui me font croire – et qui, me semble-t-il, ont été crus par tout le monde hier soir – qu'on est bien au-delà de 25 % à ce stade de la mandature, à savoir un milieu de mandature, ce qui nous laisse augurer de résultats beaucoup plus satisfaisants au terme de la mandature.

Quoi qu'il en soit, on en reparlera tous ensemble lors de la prochaine réunion du comité développement durable. Il se réunira dès la rentrée pour parler de ce sujet en particulier. Je voulais vous en garder la primeur pour le comité, mais comme vous m'avez pris à partie, juste vous annoncer, à cette occasion-là, les démarches que nous sommes en train d'entreprendre pour définir au sein de la municipalité et de la majorité les lignes d'une stratégie sur le développement durable pour la deuxième partie de la mandature, qui sera un travail de coordination, de consensus et d'ouverture aux Nogentais.

M. EYCHENNE.- Concernant la remarque sur les subventions allouées pour la rénovation énergétique, en effet la somme a bien été budgétée dans le cadre du budget 2023. Contrairement aux années précédentes où les dossiers étaient instruits au sein de la collectivité, nous avons une modification au niveau des services techniques et plus principalement au niveau de l'environnement, avec un départ qui n'a pas été remplacé. Pour pouvoir instruire les dossiers, nous allons contractualiser et conventionner avec « Maîtriser votre énergie » qui opère également pour d'autres collectivités du département. Nous sommes dans l'attente de ce conventionnement pour pouvoir ensuite instruire les dossiers et définir le mode de fonctionnement. Nous espérons pouvoir le faire dans les délais, de façon à instruire les dossiers pour 2023.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'on a assez échangé. Je vais vous quitter pendant la séance du vote et je passe la présidence à Monsieur DAVID.

M. DAVID.- Bien. Mes chers collègues, je suis toujours un peu surpris de cette obligation pour le Maire de sortir, mais c'est comme ça. Concernant l'approbation du compte de gestion exercice 2022, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est approuvé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion -Exercice 2022- du Budget Principal.

Concernant le compte administratif exercice 2022 budget principal, qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui vote contre ?

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE), 3 voix contre de « L'Union Pour Nogent » et 5 abstentions de « L'Union Pour Nogent » dont 3 pouvoirs (Mme ARMAND, Mme PRADES et M. OLIVE), adopte le Compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2022.

On peut demander à Monsieur le Maire de revenir. Monsieur le Maire revient ; on va lui dire que le compte de gestion a été approuvé et le compte administratif également.

Sur l'affectation des résultats concernant le compte administratif, Monsieur GOYHÉNÈCHE, vous avez un mot à dire là-dessus ?

M. GOYHÉNÈCHE.- Non, ce sont les soldes qui ressortent.

M. DAVID.- D'accord. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 7 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. BOILEAU, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE), 3 voix contre de « L'Union Pour Nogent » et 5 abstentions de « L'Union Pour Nogent » dont 3 pouvoirs (Mme ARMAND, Mme PRADES et M. OLIVE), approuve l'affectation des résultats-Compte administratif 2022.

M. LE MAIRE.- Merci à celles et ceux qui ont participé à la mise en œuvre de ce budget, et aussi qui partagent les résultats qui viennent d'être présentés par Monsieur GOYHÉNÈCHE.

Pour le cas où vous voudriez-vous détendre un peu, je voulais vous dire que vous avez à la sortie la nouvelle programmation du Théâtre Antoine Watteau. Je vous recommande de prendre un des documents qui est là et j'espère que vous serez nombreux à assister aux séances de ce théâtre qui est assez exceptionnel, tellement exceptionnel que Madame NUNGESSER participe activement au travail que nous faisons, mais je vous le recommande et j'aimerais vraiment franchement – est-ce que je peux faire un vœu après ce vote de la majorité municipale ? – vous voir au théâtre tous beaucoup plus souvent, et actifs au plan culturel, parce que c'est un élément important dans la vie de notre ville.

23/43 Exercice 2023 – Décision modificative n° 1 – Budget principal

M. GOYHÉNÈCHE.- Une dernière délibération : c'est la délibération n° 43 concernant une décision modificative n° 1 du budget 2023 à la section d'investissement, dans la mesure où l'objet est d'acquérir par voie de préemption un bail commercial situé au 131 rue Charles de Gaulle pour un montant de 140 000 €. Cette opération pourrait être financée par le budget dit « dépenses imprévues » sur la section d'investissement de 350 000 € dont 140 000 € seraient affectés à cette opération. Il resterait un solde de 210 000 € pour couvrir les autres dépenses imprévues.

M. LE MAIRE.- C'est une opération imprévue qui pourrait rester dans les imprévus, parce que les négociations sont telles qu'on n'avance pas bien.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal.

SERVICES TECHNIQUES

23/44 Approbation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition et de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et l'installation d'ombrières de parking au parking Marie Curie situé 23 rue Hoche

M. EYCHENNE.- On va continuer sur les économies d'énergie. Il vous est proposé l'approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition et de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et l'installation d'ombrières du parking Marie Curie située 23 rue Hoche. En effet, dans le cadre d'une démarche d'accélération de la transition énergétique et de réduction des gaz à effet de serre, la Ville souhaite équiper la couverture d'ombrières du parking situé 23 rue Hoche d'une installation photovoltaïque permettant de produire de l'électricité renouvelable. Cette opération se fait en lien avec le SIPPEREC, syndicat dont la Ville est adhérente et dont je remercie le président pour cette contribution. Pour rappel, la Ville a adhéré en 2015 à la compétence relative aux actions et aux opérations développement des énergies renouvelables prévues à l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC. Il est convenu que la Ville prenne à sa charge la totalité des travaux non photovoltaïques estimée à 134 691,60 € et une partie des travaux liés à la pose des panneaux photovoltaïques à hauteur de 184 203,60 €, pour un coût total estimé à 278 305 € TTC, le reste étant pris en charge par le SIPPEREC. Tout cela parce que les énergies produites viendront directement en déduction de l'énergie consommée par les bâtiments de la Ville à proximité, en priorité l'école Léonard de Vinci et l'école Victor Hugo qui sont deux établissements forts consommateurs d'énergie électrique, et cela viendra directement en déduction de nos factures d'électricité sur ces deux premiers bâtiments. Et si on a plus de production, on étendra également sur d'autres ouvrages et sur le terrain d'à côté également. Quand la dépollution sera « aboutie » sur l'extension du parking Marie Curie, on prolongera l'opération

d'installation d'ombrières et de panneaux photovoltaïques pour augmenter la production d'électricité dans ce secteur au bénéfice de la Ville. Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur LAMPRECHT.

M. LAMPRECHT.- Bonsoir, chers collègues. Sur ce projet-là, c'est très intéressant puisque ça participe à la transition écologique et énergétique nécessairement. J'avais deux questions que je n'ai pas trouvées à la lecture des conventions, puisque ce projet est régi par trois conventions. Quelle est la durée de la convention ? Mais surtout, ce qui m'intéresse, c'est : qui est le propriétaire de l'installation ? Est-ce que ce sera la Ville en bout de chaîne ? Est-ce que c'est le SIPPEREC ?

M. EYCHENNE.- C'est la Ville qui est propriétaire.

M. LE MAIRE.- C'est la Ville. Elle est adhérente du SIPPEREC et elle profite des mesures qu'on généralise chez l'ensemble des adhérents.

M. LAMPRECHT.- La durée de la convention, en revanche, n'était pas précisée.

M. LE MAIRE.- Je sais que c'est la même que celle que nous avons sur le Stadium, mais je ne me rappelle pas la durée. Je crois qu'on est à vingt-cinq ans, mais c'est à vérifier.

M. EYCHENNE.- On vérifiera la durée et on vous la communiquera. La convention la plus importante est celle qui va gérer l'installation derrière, dans le cadre de l'exploitation et du fonctionnement, et celle-ci est d'une durée d'une quinzaine d'années. Mais tous ces points pour lesquels il pourrait y avoir encore des questions, on les précisera et on enverra une réponse à l'ensemble des élus.

M. LAMPRECHT.- Je posais la question parce que je ne sais pas maintenant quelle est la nature des panneaux qui vont être installés, mais il y a une durée de vie des panneaux, donc savoir si sur la durée de la convention, ça a été prévu.

M. LE MAIRE.- C'est un engagement du SIPPEREC d'assurer la pérennité de l'installation. On entretient et on remplace. Le remplacement est de moins en moins courant parce qu'à vision d'hommes, vingt ans, c'est quasiment normal. Ce qui n'était pas le cas il y a dix ou quinze ans, il fallait les remplacer plus tôt.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition et de financement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et l'installation d'ombrières de parking au parking Marie Curie situé 23 rue Hoche.

23/45 Prolongation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Orange pour le site d'antennes-relais de l'Hôtel de Ville : avenant n° 2

M. EYCHENNE.- Il s'agit de prolonger la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Orange pour le site d'antennes-relais de l'Hôtel de Ville. Il s'agit de l'avenant n° 2. La convention de douze ans devrait arriver à son terme le 24 juillet 2023. Dans l'attente de modifications techniques à prendre en compte dans le nouveau contrat, il est proposé de prolonger cette convention existante pour une durée de deux ans puisqu'Orange réfléchit à l'installation d'antennes 5G, qui seraient prises en compte dans le cadre de la nouvelle convention.

M. LE MAIRE.- Il y a une précision que je voulais donner, c'est que lorsque nous avons fait des photos – disons des simulations photographiques avec ces antennes – j'ai demandé qu'on change les supports parce qu'ils étaient un peu trop visibles. On attend les résultats des études qui sont en cours chez Orange. Le principe est acquis, mais la présentation aux plans esthétique et respect du bâtiment doit être améliorée. Y a-t-il des questions ?

M. TREVISAN.- On avait émis un vœu sur la 5G en 2021 je crois, et normalement c'est avec une charte qui devait avoir lieu avec la Mairie et les riverains. Je voulais savoir si ça avait été envisagé. C'était une proposition et vous aviez dit que vous reverriez peut-être cette charte sur les risques avec les opérateurs.

M. LE MAIRE.- Les simulations, de toute façon, que ce soit la 5G ou la 4G, sont faites systématiquement sur des cartes qui sont ensuite transmises aux riverains. Ils connaissent la direction des émissions et le niveau de distance auquel ils sont. Cela va être fait de la même façon, avant et après installation. Cela se fera comme d'habitude et on verra ensuite.

Un intervenant .- inaudible hors micro (01'55'47).

M. EYCHENNE.- Pas partout. Les opérateurs installent des antennes sur différents sites de la Ville. Les opérations pour lesquelles on délibère, c'est quand c'est sur des biens et des établissements qui appartiennent à la Ville. C'est uniquement pour ça qu'on délibère ce soir.

M. TREVISAN.- Et sur la charte ? Vous envisagez de revoir la charte ou pas, de la toiletter ? La charte qui existe depuis…

M. LE MAIRE.- Écoutez, je vous dis franchement : si ça a été promis, on le fera, c'est évident. Mais les demandes de 5G ont été très réduites tout récemment. Dès qu'on en aura un peu plus, on le fera, bien sûr. C'est une obligation que nous nous sommes donnée vis-à-vis des riverains aussi c'est un engagement qu'on a pris.

M. EYCHENNE.- Oui, on avait déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal. En effet, comme je vous le disais dans la précédente délibération, on a eu des évolutions au sein des services techniques et services environnement qui nous ont conduits à peut-être reporter un certain nombre de dossiers, dont celui-ci, et on ne l'oublie pas.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prolongation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Orange pour le site d'antennes relais de l'Hôtel de Ville : avenant n°2.

23/46 Fixation des tarifs de mise à disposition du matériel municipal et approbation de la convention type de mise à disposition

M. EYCHENNE.- Il s'agit de la fixation des tarifs de mise à disposition du matériel municipal et de l'approbation de la convention type de mise à disposition. Cette convention vise à définir le tarif de location du matériel de la Ville mis à disposition des associations, des établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés, lorsqu'ils organisent des événements, manifestations ou fêtes de fin d'année. Les tarifs vous sont communiqués. Ce qui est important à retenir dans cette évolution de la convention, c'est que lorsqu'une manifestation se déroule un week-end et qu'elle se tient sur une seule journée, le matériel mis à disposition, pour des raisons économiques, est livré le vendredi et repris le lundi. Dans ce cadre-là, il n'est compté qu'une seule journée aux personnes qui font une demande de location du matériel. Ce que l'on a également rappelé et précisé dans ce document que vous avez sous les yeux, c'est la valeur à chaque fois de remplacement du matériel qui est prêté s'il venait à être endommagé ou abîmé par le loueur.

M. LAMPRECHT.- Je vous remercie parce qu'on avait déjà eu à débattre sur ce point. Le fait de compter maintenant plus qu'une journée va dans le bon sens, je trouve, pour l'effort qu'on peut faire par rapport aux administrés. Je voulais juste vous formuler une demande sous forme de remarque. Pour ce qui concerne spécifiquement le cas des kermesses, notamment pour les écoles qui sont citées dans le recueil, sachez que ce sont des associations de parents d'élèves qui financent la fête, ce n'est pas l'établissement. La caisse de l'association des parents d'élèves vit parce que les parents y contribuent, mais ce ne sont pas les mêmes moyens financiers que l'établissement. Je souhaiterais vous convaincre de changer, uniquement pour le cas de la kermesse de la fin de l'année scolaire, que ce prêt soit fait à titre gracieux pour les trois écoles que cela concerne, parce que c'est un temps de concorde avec les parents, les enfants. Je ne parle pas des autres manifestations qu'on a dans l'année où l'on comprend que la facturation soit réalisée, mais sur le temps de la kermesse, pour aligner sur les autres écoles de la Ville, je rappelle que ce sont les associations de parents d'élèves qui supportent le coût de la location. L'idée serait que l'on puisse, uniquement dans ce cadre-là, conserver la gratuité comme c'était le cas jusqu'à présent.

M. LE MAIRE.- Ok, mais il y a quand même une question d'égalité devant ce type d'utilisation. Pour l'instant, on a réduit la durée de facturation, puisqu'il n'y a pas de travail, parce qu'il y a une partie de main d'œuvre qui est facturée. Donc on prend déjà ce dispositif et nous regarderons ensuite comment cela se présente, et ce que cela représente aussi comme dépense. Mais on note votre remarque.

M. GENÉ.- Je peux deviner les trois écoles qui sont concernées et moi, je ne suis pas favorable à ce qu'on les finance.

M. LE MAIRE.- Bien noté. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation des tarifs de mise à disposition du matériel municipal et approuve la convention-type de mise à disposition.

URBANISME

23/47 Convention de portage financier et convention d'étude foncière entre le SAF 94 et la Commune

M. DAVID.- Le rapport 47 vise la convention de portage financier et la convention d'étude foncière entre le SAF et la Commune. Il y a deux organismes avec lesquels on travaille qui sont porteurs de projets fonciers. Le principal est l'EPFIF quand ce sont des gros projets et qu'il peut y avoir une opération avec un bailleur social, et dans des opérations beaucoup plus petites comme celle-ci, on fait appel au SAF 94. Ça va nous permettre simplement de faire une acquisition à l'amiable d'un appartement situé au début de la rue du Curé Carreau, dans le cadre d'une réhabilitation future qui devra se faire sur plusieurs années au fur et à mesure que ces appartements se libèrent. On vous demande d'accepter cette convention de portage avec le SAF, qui finance l'opération à hauteur de 90 % ou 80 % et qui prend en charge quelques frais de gestion. Au moment de la revente, il y a simplement une rémunération au niveau du SAF qui est de 4 % de la plus-value. On avait déjà utilisé le SAF pour l'opération de la rue Marceau lorsque nous avions fait cette construction au profit de VALOPHIS, puisque le SAF avait acquis une propriété, et avec une autre propriété qui appartenait à la SEM on a pu faire cette réalisation rue Marceau. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Le SAF est un organisme départemental qui est lié au 94, notre département. L'acquisition se fait pour 140 000 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de portage financier et la convention d'étude foncière entre le SAF 94 et la Commune.

23/48 Prolongation de la promesse de vente consentie à la société I3F relative au bien situé 7 rue de Châteaudun

M. DAVID.- On vous demande de prolonger la promesse de vente qui a été consentie au profit de I3F relative aux biens situés rue de Châteaudun. Ce n'est pas de notre fait ; c'est un programme qui est mixte, regroupant des EHPAD et la Ville de Nogent. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts ; I3F est prêt également puisque le projet a fait l'objet de délivrance des permis, lesquels n'ont pas fait l'objet de recours. Un certain nombre de modifications ont été opérées par I3F suite aux e

réunions publiques e. C'est simplement le fait qu'au niveau du groupement des EHPAD, I3F a laissé passer la fin de la première promesse sans demander le renouvellement, donc on vous demande d'autoriser le maire à proroger cette promesse pour permettre la réalisation de quarante appartements qui sont des logements locatifs aidés.

M. LE MAIRE.- Vous voyez où c'est situé? C'est la partie du garageSOCAR. à l'ancienne halte fontenaysienne. Ce terrain-là appartenait à la ville ; on l'a vendu à I3F, qui a voulu acheter le pavillon situé juste à côté. Il se trouve que par un changement de direction, il y a du temps qui est perdu. Mais le projet est un projet totalement logement social. Les riverains ont été rencontrés au moins deux ou trois fois.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la promesse de vente consentie à la société I3F relative au bien situé 7 rue de Châteaudun.

23/49 Modification du nombre de logements réservés au titre de la garantie d'emprunt communale accordée par la Ville à la société I3F pour l'opération de 37 logements locatifs sociaux, sis, 31 boulevard de Strasbourg

M. DAVID.- C'est une modification ; enfin, c'est une précision : l'opération visait 39 logements et 8 réservés pour la ville dans le cadre du contingent communal, mais en réalité il n'y a que 37 logements, donc le contingent communal est ramené à 7 logements. On vous demande de bien vouloir prendre acte de cela.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du nombre de logements réservés au titre de la garantie d'emprunt communal accordée par la Ville à la société I3F pour l'opération de 37 logements locatifs sociaux, sis 31 Boulevard de Strasbourg.

COMMERCE

23/50 Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail sur le local commercial sis 131 Grande rue Charles de Gaulle, à la suite de la décision de préemption prise par la Commune

M. DAVID.- Il s'agit de l'approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail portant sur le local commercial du 131 grande rue Charles de Gaulle suite à la décision de préemption prise par la Commune. Vous savez que le Maire a la possibilité de préempter, dans le cadre de la loi qu'on appelait la loi SAR, tout commerce dès l'instant que ça ne correspond pas au souhait venu

du dynamisme commercial de la rue. Concernant ce local qui a donné lieu à préemption, le 131 était le local IKKS. Il y a deux locaux. Il y a un local IKKS qui était à vendre et s'il n'y avait pas eu de préemption, c'était un énième magasin d'optique qui allait s'ouvrir. Il vous est demandé d'approuver le cahier des charges pour que la Ville, premièrement, préempte complètement et signe la cession de droit au bail qui doit intervenir courant juillet, et que deuxièmement elle mette en place la revente, étant entendu, pour votre parfaite information, qu'il y a trois ou quatre candidats repreneurs, dont un dans la même activité que celle qui a été cédée.

M. LE MAIRE.- Nous n'aurons pas beaucoup de mal à réintégrer cette somme qui nous aura servi à nous dire « non, ce n'est pas ce type d'activité que nous voulons ». IKKS, pour nous, à cet endroit-là, peut rester parce que, d'après ce qui vient de vous être dit – et Madame JACQUILLAT pourrait le confirmer – parmi les repreneurs potentiels (on n'a pas préempté sans avoir travaillé l'après) il y aurait quelqu'un qui viendrait d'une autre commune pas loin d'ici, de l'autre côté du viaduc, qui a déjà un magasin IKKS et qui viendrait ici. C'est l'effet de levier. Cette loi nous permet de mettre la main sur les déséquilibres qui peuvent exister dans les lieux commerciaux. En revanche, nous avons un départ d'un certain nombre de personnes, mais qui ne sont pas plus des doigts d'une main, au niveau des franchises. Les franchises ont beaucoup de mal à rester dans les circonstances actuelles. C'est un autre problème qui n'est pas facile à régler. Il est plus facile de régler un problème d'activité professionnelle, personnelle, plutôt que des magasins qui sont tenus par leur franchise. On vous tiendra au courant pour la suite.

M. LAMPRECHT.- Je voulais faire état d'une réserve, puis poser une question sur cette délibération. Le prix me paraît assez élevé, sur la cession à 130 000 € et le changement de commerce à 40 000 €. Je me pose la question si le coût est raisonnable.

M. DAVID.- Moi, je peux vous répondre parce que je suis informé notamment par Madame JACQUILLAT. C'est simplement que dans l'acte avant la préemption, quand il y a eu la vente au profit de cet opticien, le propriétaire avait exigé, puisqu'il y avait un changement par rapport à l'objet du bail, une prime de déspécialisation d'un montant de 40 000 €. Il est évident que cette indemnité de déspécialisation ne serait pas versée au propriétaire dès lors qu'il y aurait une activité semblable. Si demain, c'est une activité conforme au bail actuel, il n'y a pas de prime. Et comme a priori ça va être la même, il n'y aurait pas cette prime de déspécialisation.

M. LAMPRECHT.- Merci. Ça me permet aussi de vous poser la question par rapport aux préemptions en général. Je sais que celle par exemple qui a eu lieu sur le 144 rue des Nogentais fonctionne bien : la boutique éphémère. On peut tous en parler. En revanche, pour celle qui a eu lieu pour la rue Paul Bert, on n'a pas eu réellement de point financier complet. Est-ce qu'on pourrait un jour obtenir un point sur les préemptions ?

J'en viens au sujet qui m'est cher : d'autres commerces sont en souffrance, notamment la boulangerie du bas des coteaux, ou pour le coup il faut qu'on arrive à continuer à trouver des solutions.

M. DAVID.- Là, ce n'est pas une préemption, et ce n'est pas faute, vous le savez très bien, d'avoir essayé de trouver des candidats repreneurs. Je vous signale, d'ailleurs, pour la petite

histoire, que ce n'est pas le cas sur Nogent, mais il y a des boulangeries qui sont en grosse difficulté dans notre secteur. Le chiffre d'affaires de certaines boulangeries a déjà beaucoup baissé.

M. LAMPRECHT.- Sur ce sujet-là, je souhaite qu'on continue d'échanger puisque s'il y a encore des solutions à apporter, ce serait vraiment souhaitable. Comme je vous l'ai écrit, je serais favorable à ce qu'on crée une commission qui permettrait de pouvoir être consultés dans le cadre de préemption. Elle pourrait réunir des personnes de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de l'Association des commerçants ou des élus, parce que ce sont des sujets qui à mon sens sont importants quand on décide de préempter.

M. LE MAIRE.- Oui, mais on ne va pas le mettre aux voix.

M. LAMPRECHT.- Non, non. C'était une suggestion.

M. LE MAIRE.- Là, vous êtes sur des choses qui sont particulièrement fines. Les négociations se font de personne à personne. Ce n'est pas si simple que cela. En revanche, ça reviendra forcément ici, puisque la préemption nécessite de sortir une somme et cette somme est dans les imprévus. Toutes les sommes qui sont inscrites dans les imprévus d'un budget passent obligatoirement au Conseil municipal. La seule chose qui nous gêne, je vais vous dire franchement – j'ai été confronté à cela deux fois – c'est quand la transaction ne se fait plus par le fond, mais par un bail. Là, on n'a pas le droit ; la loi nous interdit d'intervenir quand il y a une transmission de bail, parce qu'on est sur un autre domaine. La loi ne parle que du fond.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le cahier des charges de rétrocession du droit au bail portant sur le local commercial sis 131 Grande rue Charles de Gaulle à la suite de la décision de préemption prise par la Commune.

23/51 Exercice 2023 – Révision des tarifs des droits de place des marchés du Centre et Leclerc et de la redevance d'exploitation applicables au 1er juillet 2023

M. LE MAIRE.- Dans le contrat qui nous lie au concessionnaire, nous avons un pourcentage périodique qui permet de faire évoluer le droit de place. Je n'ai rien à dire sauf à ce qu'on applique le dispositif qui nous lie au concessionnaire, dont la mission d'ailleurs se termine à la fin de cette année.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la révision des tarifs des droits de place des marchés du Centre et Leclerc et de la redevance d'exploitation applicables au 1er juillet 2023.

23/52 Délégation de service public des marchés forains – rapports annuels d'activité du délégataire – exercice 2020 et 2021

M. LE MAIRE.- Vous avez la délégation de service public des marchés forains, rapport annuel d'activité du délégataire. Nous avons espéré à un moment, avec les collègues qui schargés de ce sujet, que nous aurions là un vrai rapport avec des détails comme ceux que nous souhaitions avoir. Vous les avez et vous avez la possibilité de les consulter. Vous verrez que c'est un survol plus qu'un détail – que nous serions amenés à demander d'ailleurs –, mais dans tous les cas la société qui nous a transmis son rapport a transmis le même type de rapport que ce qu'elle faisait par le passé. On doit faire un *dont acte* simplement à la suite de la lecture et au survol de ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des rapports annuels d'activité du délégataire de service public des marchés forains de 2020 et 2021.

<u>JURIDIQUE</u>

23/53 Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK114 sise quai du Port

M. DAVID.- C'est la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK114 sise quai du Port. En 1970, la Commune est devenue propriétaire de cette parcelle d'une superficie de 26 m² provenant de la division d'une parcelle AK85 en deux autres parcelles. Elle avait acquis à l'époque cette parcelle par voie d'expropriation afin de procéder à un alignement de la rue, qui n'a jamais eu lieu. Donc cette parcelle est restée dans le champ des propriétaires actuels à la suite des cessions qui sont intervenues. On vous propose de régulariser pour revendre ce bout de terrain à ceux qui l'occupent actuellement. Les Domaines ont été saisis et on vous propose, premièrement, d'approuver la vente du terrain pour un prix de 1 700 €, et deuxièmement d'autoriser le Maire ou son adjoint à signer tous les actes qui seront établis par le notaire de la Ville.

M. HAGEGE.- Apparemment, la valeur des Domaines est quasiment dix fois la valeur à laquelle on vend la parcelle. J'imagine que c'est parce que c'est tellement petit que personne n'en veut et qu'il n'y a que lui qui le veut. C'est ça, en fait, la raison ?

M. DAVID.- Oui, et puis ce n'est pas constructible.

M. LE MAIRE.- Il y a aussi le fait que les Domaines prennent comme base les ventes précédentes dans le quartier, quel que soit le type de vente. Donc c'est surcoté.

M. HAGEGE.- Oui, c'est dix fois, quand même.

M. DAVID.- Les Domaines avaient fait part que c'était quelque chose d'un peu exceptionnel et que c'était peut-être trop surcoté.

M. LE MAIRE.- De toute façon, ça n'est rien à côté de ce que nous avons pu obtenir sur la parcelle du boulevard de Strasbourg.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

23/54 Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AK120 sise quai du Port

M. DAVID.- C'est la même chose pour la parcelle AK120.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle de terrain cadastrée AK120 sise quai du Port.

23/55 Vente de la maison individuelle située 41-46 Île des Loups à Nogent-sur-Marne

M. LE MAIRE- Cette maison individuelle est celle située à proximité de notre deuxième centre d'aviron. C'est la maison qui appartenait à la gardienne

M.DAVID. Cette parcelle est libre. Est-ce qu'il est de bonne gestion de garder cette maison qui se délabre, qui n'est pas entretenue ? On propose de la mettre en vente. Il y a eu un prix des Domaines de 390 000 €. Ça fera l'objet d'appels d'offres et je crois savoir qu'il y a déjà beaucoup de candidatures, notamment des Îliens.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas un appel d'offres, c'est un appel à candidatures.

M. DAVID.- Oui, c'est cela : à candidatures. Il y a beaucoup de travaux, des travaux de mise aux normes vraiment importants. Il y a tout à refaire.

M. LE MAIRE.- Et nous sommes obligés aussi de définir un périmètre autour, parce qu'on ne vend pas que la maison, on vend aussi une surface qui permettra à l'acheteur d'y vivre. Mais nous avons déjà une idée de qui va nous faire une offre, puisque ce sont des Îliens qui vont acheter des maisons d'Îliens. Il y a deux propositions.

Madame GUIMARD.- Je ne suis pas preneuse, mais simplement je voulais savoir comment va se faire la publicité pour la vente de ces deux maisons de l'Île des Loups.

M. LE MAIRE.- Sur le site de la Ville.

Mme GUIMARD.- Ça va être publié ?

M. LE MAIRE.- Il y a Facebook aussi.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la maison située 41-46 Ile des Loups.

23/56 Vente d'une maison individuelle située 15-16 Île des Loups au Perreux-sur-Marne

M. DAVID.- C'est le même débat. Valeur estimée par les Domaines : 530 000 €, et mêmes dispositions. C'est un pavillon d'une superficie de 103 m² élevé sur un sous-sol de 50 m².

M. LE MAIRE.- Sachez que nous faisons un appel à candidatures, mais nous avons déjà des personnes qui se sont proposées, qui sont sur l'Île, qui seraient candidats. Mais la procédure que nous lançons est au mieux-disant. Par conséquent, on verra ce que donnera l'appel à candidatures.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la maison située 15-16 Ile des Loups.

23/57 Hôtel du Port de Nogent – promesse de vendre

M. DAVID.- C'est le projet de vendre l'Hôtel du port de Nogent, situé au 8 rue du port. Il est actuellement donné en location depuis de nombreuses années moyennant un loyer trimestriel de 62 482 €. Le locataire actuel souhaite acheter les murs de l'hôtel depuis plus d'un an. La Commune souhaite donner une suite favorable à cette proposition. Elle a missionné un géomètre pour définir des lots de volumes au sein de l'ensemble immobilier dans lequel se situe l'hôtel. Il est ainsi proposé de vendre les locaux figurant actuellement dans le bail commercial en cours, à l'exception des places du parking intérieur, de la salle de stockage située à droite de l'entrée du parking et des espaces extérieurs. La Commune a reçu un avis très tardivement en date du 16 juin des Domaines. Il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à discuter du prix avec le locataire actuel.

Un petit peu d'histoire. Il y a eu ces derniers temps deux locataires : la société ALLIEL qui a repris ce local à la suite des difficultés de l'ancien locataire (difficultés judiciaires, puisque ça avait fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire) et la société ALLIEL a été rachetée par les sociétés Asset Management et Battaglia holding, et se nomme dorénavant la société Hôtel du port. Aujourd'hui, après avoir procédé, en lien avec la Commune (ce n'est pas la Commune qui a financé, mais en partenariat avec la Commune) à la rénovation complète de l'hôtel, la société Hôtel du port souhaite acheter les murs. On considère, nous, Ville de Nogent, le Maire et son équipe, que la Ville n'a pas à avoir vocation à gérer les murs d'un hôtel, compte tenu – c'est notre point de vue – de la rentabilité.

Je voudrais tout de suite répondre, Monsieur LAMPRECHT, à la lettre que vous avez adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal, parce qu'il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas tout à fait exactes. C'est un revenu de l'ordre de 250 000 € puisque ce sont 62 000 € et quelques, donc ça fait 250 000 €. Mais contrairement à ce qui est dit quand vous dites « d'autant qu'en

2020 les conditions d'allocation ont fait l'objet de mesures favorables aux locataires de la Ville avec une prolongation de son bail de quinze ans en le portant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2034 avec un gel de loyers en principal à son montant original de 220 000 € par an ». Si c'est 220 000 €, vous voyez déjà que ce n'est pas un gel de loyers, puisqu'actuellement on en est à 250 000 €. Je voudrais vous rappeler par rapport à cela qu'on est dans le statut des baux commerciaux qui est prévu par l'article 145 et suivants du Code de commerce et que s'il y a une prolongation du bail, à l'époque en 2020 c'est d'une durée de quinze ans. Ça a été sans incidence sur le prix puisque le prix évolue tous les trois ans selon l'indice ILC du Code de commerce qui change tous les trois mois. La durée du bail de quinze ans n'a eu aucune incidence par rapport au prix.

Chaque fois qu'il y a eu une expertise judiciaire avec la méthode hôtelière on arrive à des rendements pour une Ville assez faibles, d'autant plus qu'au cas particulier, la Ville ne répercute pas, puisque c'est interdit maintenant avec la loi Pinel. Notamment, on ne peut pas répercuter tous les travaux qui sont faits en sa qualité de propriétaire. Quand vous dites que « la Ville a pris en charge 1,350 millions d'euros pour les travaux de ravalement » : non. Elle a pris en charge les travaux de ravalement, d'étanchéité et de fenêtres qui sont à sa charge et elle ne peut pas le répercuter. Vous continuez en disant « ainsi après avoir financé avec son locataire la rénovation complète de l'hôtel » : non. La Ville a pris 1,350 millions d'euros au titre de ce qu'elle doit en sa qualité de bailleur dans le cadre des dispositions de la loi Pinel. En revanche, les locataires successifs (et principalement le dernier) ont déboursé 5 millions d'euros de travaux.

Je vais vous expliquer la raison des quinze ans. C'est que le banquier, pour prêter, n'avait pas envie d'avoir neuf ans ; il voulait voir un petit peu plus parce qu'au bout de neuf ans il voulait être sûr de récupérer sa mise. D'où cette durée, qui n'est pas exceptionnelle puisque c'est ce que l'on fait de plus en plus maintenant en matière de baux. Je voulais également vous rappeler qu'actuellement la Ville ne demande pas à son locataire le remboursement de l'impôt foncier qui est de l'ordre de 50 à 70 000 € par an. C'est un calcul qui avait été fait à l'époque à ma demande par les services financiers. On est aux environs de 60 à 70 000 € de taxe foncière par an qui sera, dans le cas d'une vente, répercutée au locataire, comme la loi le prévoit.

Le manque à gagner n'est pas de 250 000 €. Si on retire les 60 à 70 000 €, le prix qui est proposé actuellement par les Domaines, mais qui doit faire l'objet de discussions avec les intéressés (c'est-à-dire le Maire et le locataire), il y aura un retour sur investissement de l'ordre de trente ans. Donc vous voyez, on est loin des statistiques actuelles au niveau des baux.

C'est un souhait de la Ville de vendre ces locaux parce qu'au niveau de la rentabilité il faut regarder ce qui se passe à côté, entre d'un côté les rentrées de loyers annuelles et de l'autre côté les travaux. Des travaux ont été faits ; c'était bien légitime par rapport à cet établissement et à ces murs qui ont un peu vieilli depuis les années 70. D'ailleurs, regardez la partie de la piscine qui devrait être refaite prochainement, et du gymnase, etc. nous considérons – je sais que ce n'est pas l'avis de tout le monde – que c'est de bonne gestion de vendre cet ensemble au locataire, puisque c'est lui qui est le bénéficiaire en premier lieu, il a un droit de préférence au titre de la loi.

M. TREVISAN.- Malheureusement on n'a pas tous les éléments, mais j'ai une précision à vous demander sur la taxe foncière. Qui paye ?

M. DAVID.- C'est la Ville.

M. TREVISAN.- Mais au profit de qui, monsieur DAVID ?

M. DAVID.- Pardon ?

M. TREVISAN.- Qui c'est qui encaisse ?

M. DAVID.- La Ville a deux casquettes. La taxe foncière est établie au nom de la Ville et elle se paye elle-même.

M. TREVISAN.- Donc en fait, c'est neutre.

M. DAVID.- Ce n'est pas neutre, parce que dans un cas normal ce serait le propriétaire. Si demain le propriétaire est l'Hôtel du port, il est évident que c'est l'Hôtel du port qui paiera la taxe.

M. TREVISAN.- Moi, quand je paye une taxe foncière, je paye la taxe foncière à la Ville, je ne paye pas la taxe foncière à moi-même.

M. DAVID.- Ce n'est pas mon calcul. Mon calcul financier, c'est par rapport à actuellement, quand je lis dans la lettre « il y a un manque à gagner ».

M. TREVISAN.- Mais moi, je ne parle pas de la lettre, je vous pose une question.

M. DAVID.- Mais moi, je réponds par rapport à la lettre, Monsieur TREVISAN.

M. TREVISAN.- Moi, je pose une question, Monsieur DAVID.

M. DAVID.- Attendez, là, on ne va pas être d'accord, parce que je crois que vous et moi on ne calcule pas de la même façon.

M. TREVISAN.- C'est sûr.

M. DAVID.- Que vous ne soyez pas d'accord, c'est votre droit le plus strict, mais ce n'est pas la peine…

M. TREVISAN.- À chaque fois que vous êtes pris en difficulté. Je vous pose une question. La taxe foncière est une charge et c'est une recette pour la Ville.

M. DAVID.- Non, je ne suis pas en difficulté. Le manque à gagner n'est pas de 250 000 €. Il est de 250 000 € moins, pour être très logique…

M. TREVISAN.- Et plus.

M. DAVID.- Il est moins, pardonnez-moi, il est moins, le manque à gagner qu'actuellement à la Ville, par le fait même qu'elle n'a pas un propriétaire lambda. Elle n'aurait pas une perte de loyer de 250 000 € ; elle aurait une perte de loyer de 250 000 €, mais en contrepartie elle toucherait une taxe foncière de 70 000 €. Voilà, c'est ce que je dis. Je sais très bien qu'on ne mélange pas

les torchons et les serviettes, mais le manque à gagner est de 250 000 € moins 70 000 € égale 180 000 €. Voilà.

M. HAGEGE.- Je ne vais pas revenir sur le fait de vendre ou de ne pas vendre le patrimoine. Il y a juste une chose, c'est qu'apparemment il n'y a pas de promesse de vente, encore en tant que telle.

M. DAVID.- Non.

M. HAGEGE.- D'accord. On parle d'un avis des Domaines de 7 millions d'euros. Nous, on ne l'a pas eu, mais vous l'avez reçu le 16 juin, c'est ça ?

M. DAVID.- C'est ça.

M. HAGEGE.- Bon, nous, on n'a pas encore eu la communication de cet avis des Domaines.

M. LE MAIRE.- Parce que ce n'est qu'une indication.

M. HAGEGE.- Oui. Le problème, moi, ce qui me gêne un peu, c'est juste le fait que si on vote là pour ça, c'est comme si entre guillemets on donne un chèque en blanc en disant « OK, vendez l'Hôtel du port ». Et si jamais il vous vient à l'idée de le vendre 5 millions d'euros, on ne pourra plus rien faire.

M. DAVID.- Le prix va revenir en Conseil municipal. Quand on va s'être mis d'accord avec l'exploitant devenant propriétaire, il est évident qu'au niveau du prix... Mais attendez. Ce qu'on vous demande là, c'est simplement de missionner le Maire pour dire « on vend », parce que je pense que c'est l'avis et le souhait de la majorité municipale de vendre cet hôtel, pas à importe quel prix bien entendu. Aujourd'hui, on vous demande premièrement l'autorisation de vendre cet hôtel, donc il y aura un vote là-dessus et deuxièmement, de missionner le Maire pour qu'il discute du prix avec l'exploitant devenant ou souhaitant devenir propriétaire. Je vous rappelle également qu'au niveau des Domaines, la fourchette est très limitée au niveau de la Ville. Il faut que les Domaines soient d'accord. Vous disiez 5 millions, 3 millions, 2 millions, etc., à condition que les Domaines soient d'accord. La marge de manœuvre est de 10 % actuellement. Il va falloir également regarder : on a reçu l'avis des Domaines le 26 juin. Il faut qu'on l'épluche complètement, cet avis, pour savoir ce qu'il y a dedans.

M. HAGEGE.- Si la marge de manœuvre est de 10 %, ça veut dire qu'on ne le vendra pas moins de 6 millions d'euros, quoi qu'il arrive.

M. DAVID.- Exactement. Sauf à se rendre compte qu'il y a un problème dans les mètres carrés, dans les volumes, etc. À partir de là, on redéfinit.

M. HAGEGE.- Ok. C'est ce que je voulais savoir.

M. LE MAIRE.- Il faut que vous vous rappeliez que la vente de ce patrimoine sera tributaire de la négociation qui aura lieu avec le « locataire actuel », puisque c'est lui qui a la priorité dans cette affaire-là, et la Ville en tant que telle qui, au final, lorsqu'elle aura considéré qu'elle est dans des zones tout à fait valables sur le plan du prix, reviendra devant le Conseil municipal, puisque c'est de toute

façon le Conseil municipal qui acceptera ou non que l'hôtel soit vendu à tel ou tel prix. Il n'y a pas d'engagement ce soir sur le montant de la vente de l'hôtel. Il y a simplement le principe de vente d'un hôtel à un tiers qui, ce n'est pas par hasard, est l'exploitant actuel de l'hôtel, comme on est tenu de le faire pour tout bien – c'est la loi qui guide cela. Ce soir, c'est simplement – c'est écrit, d'ailleurs – vis-à-vis d'un principe de vente de l'Hôtel du Port.

M. HAGEGE.- Dans quelle mesure, si quelqu'un d'autre fait une offre supérieure par exemple ?

M. DAVID.- Il est toujours prioritaire. Même s'il y avait quelqu'un d'autre qui se manifestait et que la Ville voulait le vendre à quelqu'un d'autre – ce qui n'est pas le cas – elle devrait quand même notifier au locataire actuel le souhait qu'elle a de vendre, et le montant. Dès l'instant que le locataire dit « je m'aligne », c'est lui qui devient propriétaire : c'est le droit de préemption.

Madame NUNGESSER.- Il n'y a pas d'appel d'offres, donc ?

M. DAVID.- Dans un premier temps, non.

Madame NUNGESSER.- Il est négocié dans un premier temps avec le locataire actuel.

M. DAVID.- Oui.

M. LE MAIRE.- Nous sommes obligés de le faire dans tous les cas. Le locataire a une priorité.

M. DAVID.- Je voudrais également préciser que le locataire actuel a quand même fait 5 millions d'euros de travaux. C'est un hôtel 4 étoiles qui est maintenant de bonne renommée à Nogent, notamment pour les futurs Jeux olympiques. On pense avoir des candidats étrangers grâce notamment à cela, indépendamment du centre nautique. Contrairement à ce qui est dit ou plus ou moins sous-jacent, ils ont eu une attitude tout à fait honorable pendant le covid, puisqu'ils ne nous ont rien demandé. Simplement, quand ça a été complètement fermé, de ne pas payer six mois de loyer. En revanche ils ont continué à payer toutes les charges, ce qui leur a fait, compte tenu du fait qu'ils avaient des travaux, un manque à gagner de 120 000 € par mois. Comme je l'ai déjà dit à certains, on a eu de la chance, pendant cette période difficile, d'avoir ce locataire et sa surface financière, parce qu'on aurait pu arriver à une fermeture complète de l'établissement.

M. HAGEGE.- Est-ce qu'on peut avoir juste une minute d'interruption pour discuter là-dessus trente secondes, au vu des éléments ?

M.GENE. Le locataire a-t-il l'intention de poursuivre l'activité hôtelière ?

M. LE MAIRE.- Oui. Oui, et c'est primordial. C'est primordial parce que nous avons sur le port trois hôtels et nous sommes en train de vérifier, par les actes, que nous avons des demandes de pays étrangers pour un certain nombre d'activités qui sont liées aux Jeux olympiques. Ces activités seront à la fois avant les Jeux olympiques pour l'entraînement, et pendant les Jeux olympiques pendant les compétitions. La Ville de Nogent a été reconnue comme Ville d'accueil et terre de jeux. Ville d'accueil,

ça veut dire qu'elle est connue au point de vue des documents qui sont partis dans le monde entier comme étant une Ville qui a trois hôtels, dont un qui a 4 étoiles. C'est ce qui est actuellement acté pour les Jeux olympiques, donc le concessionnaire sait très bien qu'il est obligé de poursuivre. D'ailleurs, il nous a montré sa volonté en faisant en sorte d'effectuer les travaux au niveau de la qualité de l'accueil. Aujourd'hui, c'est grâce à tout cela que l'hôtel est considéré comme un 4 étoiles.

Est-ce qu'il y a d'autres questions que celles qui viennent d'être posées à ce sujet ? Vous votez uniquement pour lancer la vente et les négociations pour pouvoir revenir vers vous avec des propositions concrètes.

M. HAGEGE.- C'est pour ça que je voulais faire une petite interruption. Bon, c'est vrai qu'on était partis pour voter contre, c'est clair. Là, ce qu'on va faire, c'est qu'en attendant d'avoir les détails du prix et des détails des lots, on va s'abstenir.

M. LE MAIRE.- Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, donc nous sommes autorisés à poursuivre la discussion avec le concessionnaire.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 9 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. BOILEAU, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme OUZENDJA, Mme MÜNZER) et 8 abstentions de « L'Union pour Nogent » dont 3 pouvoirs (Mme ARMAND, Mme PRADES et M. OLIVE), approuve le projet de vendre l'Hôtel du Port de Nogent.

23/58 Conventions relatives à l'exploitation du parking Nogent/Baltard sans et avec télésurveillance

M. DAVID.- Depuis 2017, le service de stationnement de Nogent RER A est concédé à Indigo. Il y a un parc en ouvrage qui fait partie de ces équipements. Il y a trois volumes qui constituent actuellement l'AFUL. Dans ces volumes il y a les deux étages du parking public, le –3 et le –4 qui sont liés aux activités de bureau et d'habitation. Depuis 2017, ça n'a pas été très facile ; de multiples réunions ont eu lieu avec l'ensemble des propriétaires des bureaux, et comme les bureaux n'ont pas été vendus ou loués tout de suite, il a été un petit peu difficile au niveau de l'AFUL de se mettre d'accord. Là, il y a une convention – je dois d'ailleurs remercier les services techniques (Monsieur COULON notamment) et les services juridiques (Madame HOPPMANN et ses équipes) – et on est arrivé à trouver un accord au niveau du fonctionnement, notamment avec les règles des commissions de sécurité.

Il y a deux conventions : la convention actuelle et la future convention. Quelle est la différence ? C'est simplement que maintenant, les travaux réalisés par l'AFUL vont permettre d'économiser le coût de la personne présente 24 heures sur 24 dans le cadre de la sécurité incendie et de le traiter à distance avec une plateforme. Le coût est assez important, il était de 197 000 € par an depuis 2017 et diminuera de moitié, et s'élèvera à 95 000 €. Donc ces travaux étaient assez intéressants. C'est là l'objet des deux conventions. L'AFUL est l'Association foncière urbaine dont la Ville est membre avec tous les syndicats de copropriété (au nombre de quatre) et Indigo est partie prenante.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conventions relatives à l'exploitation du parking Nogent/Baltard sans et avec télésurveillance.

23/59 Opération Cœur de Nogent : déclassement anticipé de la voirie et de ses accessoires inclus dans l'assiette foncière du projet et création d'une nouvelle parcelle

M. DAVID.- Dans l'opération Cœur de Nogent, les travaux vont commencer. La première partie est le déclassement anticipé de la voirie, notamment de la rue Ancelet et de ses accessoires inclus dans l'assiette foncière du projet et création d'une nouvelle parcelle. Je crois que vous avez vu tout par rapport à cela : le Maire a désigné une commissaire enquêtrice pour mener l'enquête et a décidé de l'ouverture d'une enquête publique qui s'est tenue du 6 au 21 avril, et à l'issue de cette enquête, la commissaire enquêtrice a clos et signé le registre d'enquête, a rendu son rapport, a donné un avis favorable à la demande de déclassement de la voirie, qui passe du domaine public au domaine privé de la Ville et de ses accessoires inclus dans la salle foncière de l'opération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Trois votes contre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement anticipé de la voirie et de ses accessoires inclus dans l'assiette foncière du projet et création d'une nouvelle parcelle dans le cadre de l'opération « Cœur de Nogent ».

23/60 Opération Cœur de Nogent : divisions parcellaires, subdivisions de volumes immobiliers, créations et suppressions de parcelles et volumes et approbation d'un acte modificatif de propriété

M. DAVID.- Le Conseil municipal, par une délibération du 27 juin 2023, approuve par anticipation d'emprise d'une superficie de 4 697 m² afin de les faire relever du domaine public classique. Le Conseil décide également par cette même délibération de leur désaffectation progressive en fonction de l'avancée des travaux sans pouvoir excéder un délai de six ans. Il est décidé, de plus, la création d'une nouvelle parcelle qui sera cadastrée de 1 907 m² afin d'identifier les limites. Il convient également de procéder à la division parcellaire des deux parcelles communales G55 et 169 afin que le périmètre de l'opération Cœur de Ville soit parfaitement identifié. Pour les mêmes raisons il doit être procédé à la division d'une parcelle au 55 rue des Héros Nogentais : cette parcelle divisée en quatre lots de volumes doit être subdivisée en deux nouvelles parcelles. Pour des raisons de publicité foncière, cette division parcellaire doit être précédée d'une subdivision préalable. Par ailleurs, il apparaît que ICF La Sablière (c'est l'immeuble où il y a le McDo) est partie prenante à la division en tant que copropriétaire

avec la Ville d'un ensemble plus vaste, sachant que les 59 places de parking lui appartenant ne font pas partie des trois volumes et la division est totalement neutre pour ICF La Sablière.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Trois votes contre.

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 11 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. BOILEAU, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme OUZENDJA, Mme MÜNZER , Mme ARMAND, Mme PRADES, M.OLIVE) et 3 voix contre de « L'Union pour Nogent », approuve les divisions parcellaires, les subdivisions de volumes immobiliers, les créations et suppressions de parcelles et volumes et approuve l'acte modificatif de propriété.

23/61 Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2022

M. DAVID.- C'est une obligation annuelle, mais je crois que tout à l'heure Monsieur GOYHÉNÈCHE en a déjà parlé. Vous avez la liste de toutes les opérations foncières qui ont été faites au cours de l'année 2022, dont Monsieur GOYHÉNÈCHE a parlé tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2022.

23/62 Concession de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif et familial de jeunes enfants Tout en couleur – lancement de la procédure

Mme DELANNET.- C'est pour le lancement de la procédure de la délégation de service public.

M. GENÉ.- J'ai bien lu les considérants qui expliquent le choix présenté aujourd'hui, mais pour ma part j'ai tendance – quand un service public est tenu par une collectivité, en l'occurrence la Commune – à examiner avant quelles sont les conséquences d'un passage en concession à des entreprises privées, et j'y vois dans cette affaire plusieurs inconvénients. Le premier, c'est que quand une collectivité n'exerce plus un métier, au bout de quelques années elle a de plus en plus de difficultés à pouvoir établir, en amont, des cahiers des charges, et en aval à exercer un contrôle effectif de l'activité du concessionnaire. Aussi, comme il semblerait que la motivation principale soit financière, avec le gain des salaires essentiellement, puisque c'est une activité où les dépenses sont très fortement liées à la masse salariale, je réserve mon vote à la capacité à pouvoir garantir aux parents qu'il y aura un service de qualité et avec le personnel qualifié, formé, et en nombre suffisant. Or vous le savez, dans le contexte actuel de la petite enfance, il y a eu en avril un rapport de l'IGAS (l'Inspection générale de l'action sociale) suivi d'un

documentaire qui est passé sur plusieurs chaînes de télévision, qui a jeté une lumière crue (pour ne pas dire autre chose) sur les dysfonctionnements dans ce secteur, un peu à l'image de ce qui avait pu être constaté au moment des EHPAD, avec les affaires Orpéa, etc…. Donc moi, je ne voterai pas pour cette autorisation et je demande qu'on ait, au-delà des intentions, des garanties à ce que la collectivité – en l'occurrence la Commune – puisse exercer un véritable droit de contrôle. Or s'il s'agit d'un groupe privé, la Commune n'a pas l'autorisation d'exercer de contrôle sur une entreprise privée.

M. LE MAIRE.- Je comprends votre préoccupation, mais sachez que dans le cadre d'une délégation de service public, il y a une commission qui se tient tous les ans. On convoque les personnes qui exploitent, on leur demande l'ensemble des renseignements que nous souhaitons avoir, et au fil des années, au fil des mois, au fil des semaines, la structure municipale a un contrôle et une vision de ce qui se passe dans la crèche. Nous avons une expérience, puisque je crois que nous n'avons plus qu'une seule crèche – les autres sont toutes en délégation de service public – et jusqu'à présent, les seules fois où nous avons pu avoir des problèmes, nous avons réagi instantanément. Pour l'instant, vos craintes ne sont pas totalement justifiées. Cela pourrait être vrai si on ne suivait pas les délégations de service public comme on les suit. Il y a même une commission spécialisée qui permet, en convoquant les exploitants, de faire le point sur le fonctionnement, et au quotidien, nous avons des personnels qui suivent l'ensemble des phases d'exploitation de ces crèches. Jusqu'à présent, les personnes en charge de ce secteur ne se plaignent pas trop, et si de toute façon elles se plaignaient, on sanctionnerait aussitôt l'exploitant qui a signé une charte et a pris des engagements précis pour le fonctionnement de ces crèches. Par conséquent, on comprend vos craintes, mais sachez que vous pouvez participer aux commissions qui suivent le fonctionnement de ces crèches. Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux qui interrogent les exploitants. Par ailleurs, sur le plan de la formation, ils ne s'improvisent pas : ils ont du personnel de très grande qualité, qui est formé et qui permet d'assurer, de façon tout à fait acceptable, le fonctionnement des crèches que nous avons mises en délégation. Si Madame DELANNET veut dire quelque chose sur ce sujet-là : c'est vous qui suivez le fonctionnement.

Mme DELANNET.- Effectivement, on a un regard constant sur les crèches qui sont en délégation de service public. De toute façon, les familles savent très bien que c'est la commission municipale qui attribue les places en crèche. Les familles, dès qu'il y a un souci, nous écrivent et nous réagissons aussitôt. L'une de nos difficultés est en effet le recrutement des auxiliaires de puériculture et la petite enfance n'est pas notre cœur de métier, alors que les délégataires pour les crèches proposent de nombreuses formations, des évolutions de carrière, il y a un suivi, c'est leur cœur de métier, donc on leur fait confiance. Et franchement, les crèches Jardin des lutins, Moulin de Beauté, Arc-en-ciel, Mandarine, sont toutes en délégation de service public. Arc-en-ciel il y a peu de temps, mais pour toutes les autres cela fait de nombreuses années et ça se passe très bien.

M. GENÉ.- Je ne suis pas hostile à ce qu'il y ait des concessions de service public. C'est une question de proportion. Si on n'exerce plus du tout une activité, très vite, au bout de quelques années on n'a plus le personnel qui puisse établir des cahiers des charges administratifs et techniques avec la compétence nécessaire.

Mme DELANNET.- On travaille avec un cabinet. spécialisé qui nous aide dans l'élaboration du cahier des charges et qui analyse les offres. Comme je vous le disais, ce n'est pas notre cœur de métier, donc on a des gens qui le font pour nous.

M. GENÉ.- J'ai compris. Ça ajoute une couche supplémentaire. On est obligés de faire appel à des cabinets pour écrire les cahiers des charges et en interne, très rapidement, on n'a plus personne qui est capable de juger le positif ou le négatif.

M. LE MAIRE.- Si. Vous allez trop vite. En fait, nous, nous rédigeons le cahier des charges et nous le soumettons pour avis et relecture. L'analyse est faite par un cabinet extérieur, mais nous gardons la connaissance de ce qui se passe dans la crèche.

M. GENÉ.- Oui, mais j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que garder la connaissance nécessite un minimum de surface d'action et d'exploitation. C'est un peu comme la désindustrialisation, toutes choses étant égales par ailleurs : à force d'avoir délocalisé en Chine tout un tas de choses, on a perdu le savoir-faire. Monsieur TCHURUK pouvait dire qu'on allait garder la valeur ajoutée dans les centres de développement, au bout de quelques années, si les centres de développement ne sont pas assis sur une base productive réelle, ça ne fonctionne plus.

M. LE MAIRE.- Dans ces opérations, sachez que le délégataire potentiel est tenu de faire des propositions au personnel qui est dans la crèche. Beaucoup des personnels qui sont dans les crèches en question sont issus de la fonction publique et ont accepté de travailler chez les gestionnaires de crèche..

M. GENÉ.- Bon. Moi j'ai attiré votre attention là-dessus, et sur la capacité à contrôler ensuite l'effectivité. Lisez le rapport de l'IGAS et voyez le documentaire si vous ne l'avez pas vu : ce ne sont pas des inventions, les dérives qui sont opérées dans ces secteurs.

M. LE MAIRE.- Tout n'est pas parfait, vous avez raison.

Mme YELLES.- J'irai encore plus loin que Monsieur GENÉ. Pour moi, c'est un problème de nature politique. Les délégations de service public, je suis fondamentalement contre parce que je pense que ce sont des prérogatives municipales que de conserver l'entière responsabilité et l'entière souveraineté sur ces aspects, que ce soit la santé, la culture, etc. C'est politique. Au fur et à mesure, il y a des délégations qui se font de plus en plus et les conseils qui sont assez onéreux n'expliquent plus, au fond, l'intérêt premier qui était celui de la délégation en termes d'économie. Voilà, c'est mon avis personnel.

M. LE MAIRE.- Eh bien, écoutez, de toute façon chacun d'entre nous a son opinion, mais sachez que les crèches qui sont mises sous délégation de service public sont accompagnées. Les responsables viennent plancher une fois par an devant nous à partir d'un certain nombre de questions, et nous sommes au courant de ce qui s'y passe parce que nous avons soit du personnel municipal qui a migré dans la crèche en question. Ils sont obligés de faire une proposition d'emploi à ceux qui sont déjà dans la crèche, et quand ce n'est pas le cas, il y a des contrôles qui sont faits par un service municipal qui chapeaute l'ensemble. Et le service juridique étudie avec nous, après avoir rédigé les conventions, et avec une structure spécialisée à l'extérieur, les propositions qui nous sont faites.

Mme DELANNET.- Je voulais ajouter que la PMI intervient très régulièrement aussi au sein des crèches pour vérifier la bonne marche des structures. On n'est pas les seuls à avoir un œil sur ce qui se passe au sein des structures petite enfance.

Mme YELLES- Je ne remets pas en question la compétence. Simplement, en termes de principe, dans ce cas-là on peut tout déléguer en service public. Les délégations de service public, ça peut être pour tout.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Deux votes contre. Donc le rapport est adopté.

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 12 pouvoirs (Mme LE RUYER, Mme BOSSETTI , M. LABESCAT, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme OUZENDJA, Mme MÜNZER, Mme ARMAND, Mme PRADES, M. OLIVE) et 2 voix contre de « Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté » , approuve la concession de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif et familial de jeunes enfants-lancement de la procédure.

23/63 Saisine de l'EPT Paris Est Marne & Bois pour l'instauration, à titre expérimental, du permis de louer sur le territoire de la Commune de Nogent-sur-Marne

M. LE MAIRE.- Nous avons à notre disposition cette possibilité et elle est utilisée par certaines communes du territoire pour réguler les prix de location. Car souvent, on s'aperçoit que le permis de louer est quelque chose qui permet de dépasser les limites et parfois, vous vous retrouvez avec des tarifs de location particulièrement élevés suivant le voisinage d'une gare, la qualité de l'appartement, etc. Quelques communes du territoire ont commencé à faire cette expérience, mais ce sont des expériences et uniquement cela. Et le permis de louer, c'est une démarche personnelle : ce sont les personnes qui font la démarche en disant « j'ai l'intention de louer mon appartement à telle condition ». Donc c'est du déclaratif ; ce n'est pas un policier municipal qui vient vérifier quelque chose. C'est du déclaratif de la part des propriétaires. Ce serait une expérience menée avec le territoire ; elle est déjà menée avec deux ou trois autres Villes du territoire, donc j'ai pensé qu'il était peut-être intéressant de tester ce genre de choses, parce que parfois on a de mauvaises surprises dans la manière de louer de certains. Nous saisissons le territoire pour l'instauration à titre expérimental, de ce permis de louer sur un périmètre très limité qui est celui du centre-ville ; ce n'est pas sur l'ensemble de la ville, c'est sur le centre-ville. On va tenter l'expérience et on verra ce que ça donne.

M. LAMPRECHT.- J'ai juste une question de curiosité. Si par exemple le permis n'est pas attribué, est-ce que le propriétaire peut effectuer des travaux pour se remettre aux normes et pouvoir le louer *in fine* ?

M. LE MAIRE.- Oui. C'est suivi par deux personnes du territoire et ça ne se fait pas à la légère.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la saisine de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'instauration, à titre expérimental, du permis de louer sur le territoire de la Commune de Nogent-sur-Marne.

DRH

23/64 Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE.- Madame BIGAGLI, il y a une modification du tableau des effectifs.

Mme BIGAGLI.- Oui, qui est, je crois, la plus longue qu'on ait jamais eue jusqu'à présent et qui a suscité pas mal de questionnements. Si vous avez des questions plus précises je vous laisserai y répondre, Monsieur le Maire, parce que je ne maîtrise absolument pas toute la liste nombreuse des différents changements. Mais les choses simples à dire, c'est en particulier ce qui concerne la création des postes pour la bibliothèque municipale : le poste d'adjoint au patrimoine à temps non complet pour 7 heures hebdomadaires, et un poste d'adjoint au patrimoine à temps non complet pour 4 heures hebdomadaires. Pour le secrétariat de Monsieur le Maire, un poste de rédacteur à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires. Pour l'urbanisme, un poste attaché à temps non complet à raison de 20 heures mensuelles. Pour la direction des sports, un poste d'éducateur des APS à temps non complet pour 5 heures hebdomadaires. Vous avez toute une liste qui est peut-être un peu longue compte tenu de l'heure avancée, mais c'est l'ensemble du rapport que je vous propose.

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'on peut préciser, Madame CARRIERE, certaines choses ? Surtout la suppression.

Mme CARRIERE.- Les suppressions de postes, en fait, correspondent à un toilettage du tableau des effectifs. Lorsque l'on recrute des agents, on est amenés à créer des postes, parfois parce que l'agent à tel ou tel grade, et donc à supprimer le poste qui était précédemment détenu par l'agent en poste auparavant. Mais le tableau des effectifs n'est pas forcément toiletté systématiquement à chaque Conseil. C'est pour cela que vous n'avez pas vu une délibération comme celle-ci depuis longtemps. Il vaudrait mieux qu'on le fasse à chaque Conseil, ce serait plus compréhensible pour les membres du Conseil. Concernant les suppressions ce sont des postes pour lesquels on sait qu'on n'aura pas de recrutement à effectuer dans les mois à venir. Sur certains grades, si on considère qu'on a des chances de recruter, on a gardé un poste ou deux au tableau des effectifs pour pouvoir recruter facilement sans avoir à redélibérer pour créer les postes. Quelques postes sont créés à la suite des avancements de grade de cette année.

M. LE MAIRE.- C'est comme lorsque vous effacez les messages de votre téléphone qui déborde de trop.

Mme NUNGESSER).- Juste une question, Monsieur le Maire, sur le poste de directeur de la police municipale. Il n'y a plus de directeur, ou bien il a été remplacé ? C'est quoi l'explication ?

M. LE MAIRE.- Il a basculé sur la filière administrative, donc on l'a supprimé là.

Mme NUNGESSER).- On parle de Monsieur HEBERT.

M. LE MAIRE.- Oui. Il est toujours là, mais du fait de son évolution de carrière il est dans la filière administrative maintenant.

Mme NUNGESSER- Il n'est plus sur le terrain.

M. LE MAIRE.- Il est moins sur le terrain. Il a un adjoint qui est sur le terrain, c'est Monsieur BERNARD. Donc il n'est plus dans la filière police, il est dans la filière administrative.

Mme NUNGESSER.- D'accord, mais il est toujours dans la police quand même ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui, oui, bien sûr, il est toujours là.

Mme BIGAGLI- Il y avait une question qu'on m'a posée à propos des postes de psychologue de classe normale. Pour la plupart des gens, « psychologue » c'était plutôt Éducation nationale, et c'était surprenant d'avoir des psychologues en classe normale. La réponse, est que c'était pour les crèches. Comme ce n'est pas marqué « crèches », tout le monde pensait plutôt primaire, donc on ne comprenait pas, parce que d'habitude c'est écrit Éducation nationale.

M. LE MAIRE.- Ce sont des postes que nous supprimons, dont on n'a pas besoin et qu'on avait inscrits au tableau des effectifs..

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

23/65 Création des emplois saisonniers au service Jeunesse pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023

Mme DELANNET.- Il s'agit de la création d'emplois saisonniers pour le service Jeunesse pour cet été pour juillet-août pour accueillir les jeunes au pôle Jeunesse.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création des emplois saisonniers au service Jeunesse pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023.

23/66 Création d'emplois saisonniers au service Enfance-Éducation pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023

Mme DELANNET.- C'est la même chose, c'est le recrutement de saisonniers, mais pour le service Enfance-Éducation, pour l'extra-scolaire puisque ce sont les vacances.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création des emplois saisonniers au service Enfance-Education pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023.

23/67 Création d'un emploi saisonnier à la Bibliothèque Cavanna pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023

Mme BIGAGLI.- Cette fois, c'est pour la bibliothèque. C'est la même chose : emplois saisonniers pour assurer la continuité du service de la bibliothèque Cavanna, qu'on espère très utilisée pendant les vacances, puisqu'il y a la lecture comme occupation pendant les vacances.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un emploi saisonnier à la Bibliothèque Cavanna pour assurer la continuité du service pendant les vacances scolaires d'été 2023.

23/68 Création d'un emploi saisonnier au service Sport pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023

Mme BIGAGLI.- C'est toujours pareil, les emplois saisonniers : un poste d'agent technique, un poste à temps complet, et un du 1er au 29 juillet, comme chaque année.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un emploi saisonnier au service Sport pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances scolaires d'été 2023.

23/69 Revalorisation de l'indemnité d'entretien versée aux assistances maternelles de la crèche familiale

Mme BIGAGLI Il s'agit de la revalorisation de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles de la crèche familiale. J'ai eu un débrief précis. Ce ne sont pas les mêmes crèches. Précédemment c'était à 2 € par enfant et ça passe à 3,48 € par jour. On vous explique que c'est pour les assistantes maternelles employées en crèche familiale et on vous détaille la manière dont la rémunération est attribuée. Il y a cette petite augmentation qui n'est quand même pas énorme, 3,48 € pour une journée de neuf heures.

Mme FERREIRA.- C'était là ma question, parce que, pareil, je trouvais que ce n'était pas énorme. Contrairement à une assistante maternelle agréée PMI, l'indemnité d'entretien, là où je trouve que c'est très juste c'est que ça couvre l'entretien du domicile (l'eau, le chauffage), mais en plus il y a les jouets et tout ce qui est accessoires de puériculture (lit, poussette double, triple, quadruple). C'est là où intervient la Mairie : elle donne aux assistantes maternelles tout l'équipement de puériculture, tout ce qui est poussettes, lits, jouets, couches. Du coup, je trouve que c'est très bien d'avoir augmenté : 2 €, ce n'était pas énorme et là, 3,48 € vu qu'elles ont tout le reste prêté par la Ville, je trouve que c'est très bien.

Mme BIGAGLI.- Voilà, ça méritait une petite explication, me semble-t-il.

M. LE MAIRE.- Exactement. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la revalorisation de l'indemnité d'entretien versée aux assistantes maternelles de la crèche familiale.

23/70 Prise en charge des frais de voyage et du supplément de rémunération pour cherté de vie des agents bénéficiaires d'un congé bonifié

Mme BIGAGLI. -Il s'agit des agents d'outre-mer en particulier. La délibération vous explique que c'est une modalité particulière qui aide les gens, parce que les frais sont très importants et comme en plus ils partent en vacances scolaires au moment où les prix des transports augmentent, ça devient extrêmement compliqué pour les gens.

M. LE MAIRE.- Exactement. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prise en charge des frais de voyage et du supplément de rémunération pour cherté de vie des agents bénéficiaires d'un congé bonifié.

23/71 Actualisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail

Mme BIGAGLI. - C'est vraiment important parce que le télétravail est quelque chose qui est entré dans les mœurs de manière importante. J'attire votre attention sur le fait que c'est passé au 1er janvier, donc ça va être rétroactif, à 2,88 € par journée de télétravail effectuée, avec en revanche un montant global pour l'année qui est de 253,44 €. C'est juste une petite revalorisation, mais très encadrée : le montant n'est pas excessif quand même.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'actualisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

23/72 Modalités de mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable (FMD)

Mme BIGAGLI.- On a délibéré le 7 juin 2022 sur la mise en place des forfaits mobilités durables. Pour favoriser l'usage du vélo et du covoiturage lors des déplacements domicile-travail, des modifications ont été apportées au décret, qui nécessitent de mettre le projet en délibération pour étendre les conditions des gens qui bénéficient du forfait. Je ne suis pas capable de vous dire, mais peut-être que l'administration serait capable de dire le nombre de gens qui utilisent ce genre de forfait, mais d'expérience ça commence à se développer dans beaucoup d'entreprises.

M. LE MAIRE.- Vous avez une idée ?

Mme CARRIERE.- À peu près 15-20, pas plus.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités de mise en œuvre du forfait Mobilité Durable.

23/73 Actualisation du taux de vacation des chargés de surveillance de la pause méridienne

Mme BIGAGLI.- Rien que dans le titre tout est dit, et il est tard donc je vais vous éviter la lecture de la vacation, mais qui passe quand même de 11,41 € à 11,52 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'actualisation du taux de vacation des chargés de surveillance de la pause méridienne.

AFFAIRES SOCIALES

23/74 Organisation du loto bingo dans le cadre de la Semaine bleue organisée par la Ville

M. RASQUIN.- Tous les ans, le CCAS organise une Semaine bleue dédiée aux seniors de plus de 60 ans, et notamment l'organisation d'un loto avec l'association des commerçants de la Ville qui fournit les lots de ce loto. Il s'agit donc de signer une convention entre le CCAS et l'Union des commerçants nogentais.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'organisation du loto bingo dans le cadre de la Semaine Bleue organisée par la Ville.

PETITE ENFANCE

23/75 Approbation de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs des crèches parentales associatives Les petits canotiers et Les petits moussaillons

Mme DELANNET.- C'est l'approbation de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs des crèches parentales Les petits canotiers et Les petits moussaillons. On la signe tous les ans.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'il n'y a rien d'autre à dire ; nous ne faisons que prolonger l'existant.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention annuelle de partenariat et d'objectifs des crèches parentales associatives Les Petits Canotiers et les Petits Moussaillons.

23/76 Approbation de la convention avec l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif Vacances apprenantes dans le premier degré pour l'été 2023 et lors des vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024

Mme DELANNET.- C'est la convention avec l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif des vacances apprenantes. Cela remplace les stages de réussite qui étaient faits pendant les vacances. Cela sera proposé de 9h00 à 12h00, avec une heure et demie devant l'enseignant et ensuite l'enseignant devra proposer des actions culturelles ou sportives aux enfants. Ce sera avec les clubs de loisirs ; on va travailler avec les différents services de la Ville (la bibliothèque, le conservatoire, le

service des sports) afin de proposer aux enfants des activités culturelles avec leurs professeurs. Ce dispositif est placé sous la responsabilité de l'enseignant et aura lieu la dernière semaine d'août.

M. LE MAIRE.- C'est la première fois que nous faisons cela ?

Mme DELANNET.- Non. Tous les ans, il y a des stages de réussite mis en place, mais ce qu'ils ont voulu développer, c'est un volet culturel, sportif ou des sorties. Donc on peut travailler avec le cinéma, etc. Tout est pris en charge par l'Éducation nationale. En revanche, la ville doit s'adapter au niveau des locaux.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre du dispositif Vacances apprenantes dans le premier degré pour l'été 2023 et lors des vacances scolaires de l'année 2023/2024.

23/77 Modification du règlement de fonctionnement des clubs de loisirs découverte et de l'espace collégien

Mme DELANNET.- C'est la modification du règlement de fonctionnement des clubs de loisirs découverte et de l'espace collégien. C'est surtout une mise à jour parce qu'à partir de la rentrée 2023, il y aura trois classes de maternelle à l'école Paul Bert. Des travaux sont en cours au niveau de cette école. On ferme les deux classes de grande section à Guy Môquet pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Donc plein de petites modifications qui sont énumérées dans le dossier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement de fonctionnement des clubs de loisirs découverte et de l'espace collégien.

ÉVÉNEMENTIEL

23/78 Convention de partenariat pour l'organisation des Dimanches au bord de l'eau

M. LE MAIRE.- Cette convention associe les acteurs locaux au niveau du port. La Ville a décidé de s'associer aux acteurs locaux, c'est-à-dire le bowling de Nogent, Les guinguettes des maquereaux, Fayolle, l'Union des commerçants de Nogent, pour construire un programme autour de ce rendez-vous qui vise à devenir récurrent dans le quartier du port. Pour l'instant on en est aux balbutiements puisqu'on en est à la deuxième ou troisième opération sur les bords de Marne. C'est purement de l'animation.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de partenariat pour l'organisation des Dimanches au bord de l'eau.

23/79 Fixation des tarifs pour les emplacements des commerçants exposants et des commerçants restaurateurs lors des manifestations festives de la Ville

M. EYCHENNE.- Il vous est proposé de mettre à jour les tarifs pour les des emplacements réservés aux commerçants exposants et aux commerçants restaurateurs lors des manifestations festives organisées par la Commune. Pour la plupart c'est une actualisation et une création concernant entre autres les activités commerciales de restauration. On crée des nouveaux tarifs. On va mettre à jour la diapo de manière à ce que vous ayez tous les éléments.

M. LAMPRECHT.- est-ce que pour les commerçants on pourrait prévoir un tarif un peu plus intéressant ou est-ce qu'on n'a pas le droit ?

M. EYCHENNE.- On pourrait.

M. LAMPRECHT.- Pour les inciter, pour les favoriser peut-être.

M. LE MAIRE.- C'était le tarif qu'on appliquait jusqu'à présent. S'il fallait le faire évoluer, on peut étudier. Je ne sais pas.

M. EYCHENNE.- Il reste quand même déjà très attractif.

M. LAMPRECHT.- Oui, c'était pour créer un petit tarif un peu plus attractif pour les Nogentais. Par exemple, au Village des associations, pour inciter les commerçant nogentais à venir sur ce qui est restauration. Bon, voilà, c'était une suggestion.

M. LE MAIRE.- On pourra faire l'expérience. On va voir, on va regarder.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs pour les emplacements des commerçants exposants et des commerçants restaurateurs.

<u>CULTUREL</u>

23/80 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo Medini

Mme MARTINEAU.- Ce seront trois reconductions avec une nouvelle convention en revanche pour la quatrième délibération. Concernant le cirque Italo Medini, qui est à Fontenay, c'est un échange avec le conservatoire qui accueillera 4 élèves du cirque Italo Medini au sein des cours collectifs de danse du conservatoire, et en contrepartie le cirque accueillera beaucoup plus d'élèves du conservatoire et du pôle Jeunesse avec un maximum de 30 participants.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo Medini.

23/81 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la mission locale des bords de Marne

Mme MARTINEAU.- On continue avec le partenariat entre la Commune et la Mission locale des bords de Marne. Depuis plusieurs années, un partenariat est noué avec les jeunes de la Mission locale dont je ne vais pas vous rappeler l'objet. Ce partenariat a pour objet ou pour finalité de faciliter l'expression des jeunes, de leur faire appréhender les usages et les codes de l'entreprise et de s'exprimer en public.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve lar reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des Bords de Marne.

23/82 Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'Association Musea

Mme MARTINEAU.- Pareil entre le conservatoire municipal Francis Poulenc qui souhaite reconduire sa collaboration avec l'association Musea. C'est la mise en place de musiciens amateurs dans le cadre d'un stage de musique de chambre qui aura lieu le 19 novembre et le 26 novembre 2023.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'Association Musea.

23/83 Partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association Winterreise compagnie théâtre

Mme MARTINEAU.- C'est une convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'association Winterreise compagnie théâtre. C'est une compagnie que nous

connaissons puisque nous l'avons déjà reçue dans la saison 2022 au théâtre – c'était encore la scène Watteau – avec la représentation *Pulcinella Swing*. Ils ont également trois représentations à destination du jeune public pour la saison 2023-2024. Nous envisageons pour la saison 2024 une nouvelle représentation. C'est payant, mais la Ville va demander une subvention au Département.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association Winterreise-compagnie Théâtre.

DIVERS

23/84 Avenant portant modification et reconduction expresse de la convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'État

M. MORVAN.- Il s'agit de la convention qui lie la police municipale avec la police nationale. Cette convention dure trois ans ; elle s'arrête en avril 2023. Elle est reconduite en fournissant un effort sur le partenariat entre les deux polices sur tout ce qui est transport de personnel, en particulier sur les gares et sur les transports en bus. C'est par là que les gens malveillants pourraient s'infiltrer, donc c'est par là qu'on essaie de les contrôler. C'est pour ça aussi qu'on a demandé concernant les véhicules, que les policiers municipaux aient accès aux fichiers de contrôle par les permis de conduire, ce qui n'était pas possible avant : il fallait passer par l'OPJ, redemander un renseignement, donc ça prenait trop de temps. Cette convention précise aussi les modalités des images que l'on prend sur les caméras piétonnes (les caméras GoPro) dont vont être équipés les policiers municipaux pour voir des preuves en cas de difficulté avec les gens qu'ils interpellent.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant portant modification et reconduction expresse de la convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

23/85 Convention-cadre de collaboration entre la Commune et la Cité du Développement Durable

M. PEREIRA.- Je présente la convention-cadre de collaboration entre la municipalité et la Cité du développement durable. Il s'agit simplement de renforcer et de formaliser nos liens avec la Cité du développement durable, qui est installée au jardin d'agronomie tropicale qui regroupe une forme d'association d'une vingtaine d'opérateurs privés et publics, tous ayant des activités liées soit à l'éducation, à la sensibilisation ou soit à l'action concrète d'un point de vue économique en matière de développement durable. Nous avons déjà des relations avec eux ; j'en citerai simplement le dernier

exemple qui est le passage des enfants de CE2 dans le cadre des écogestes en visite au jardin d'agronomie tropicale. Les actions à mettre en œuvre feront l'objet systématiquement de conventions spécifiques d'exécution.

M. LE MAIRE.- Très, très bien. Ça, c'est une super bonne idée parce que le jardin est juste de l'autre côté de la rue et on n'en profite pas assez.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention cadre de collaboration entre la Commune et la Cité du Développement Durable.

23/86 Présentation du plan territorial égalité hommes/femmes 2023-2026 du Territoire Paris Est Marne & Bois et création d'une communauté de suivi

Mme MARTINEAU.- C'est la présentation du plan territorial égalité femmes-hommes. Je ne doute pas que vous l'avez tous lu, donc à partir de là je ne vais pas le paraphraser parce que ce serait vraiment beaucoup trop fastidieux. Je pense que c'est un sujet qui est très important, qui devrait susciter de la réflexion et ne pas tomber dans certaines modes, si je peux me permettre. Vous trouverez là-dedans plein de données. Je dirais que c'est un gloubi-boulga : il y a de tout ; on parle d'égalité femme-homme puis ça part sur plein d'autres choses. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire ; j'ai juste quelques petites citations, parce que je me suis amusée. Comme disait Monsieur GOYHÉNÈCHE tout à l'heure, la finance, ça peut être drôle, et moi, là, je trouve que ça ne devient plus très drôle, si je peux me permettre. Ça n'engage que moi.

M. LE MAIRE.- Mais nous respectons ton langage.

Mme MARTINEAU.- Il y a deux féministes que j'aime beaucoup : Élisabeth Badinter et Françoise Giroud.. Elles ont notamment dit des choses telles qu'« on aurait l'égalité le jour où y aurait autant de femmes incompétentes que les hommes », qui est l'une des plus connues ou encore que « Le féminisme n'est pas une compétence, mais ce n'est pas non plus un handicap », des choses comme ça. Je suis désolée, j'aurais dû les noter. Mais je vous invite vraiment à le lire parce que je crois que ça pourrait donner franchement beaucoup de réflexion et ne pas prendre des sujets comme ça trop au sérieux.

M. LE MAIRE.- Oui. Mais est-ce que je peux dire que ce rapport peut te laisser perplexe et en même temps optimiste sur l'avenir ?

Mme MARTINEAU.- Pas tout à fait. Je me demande si on peut être optimiste. On est en 2023. Dans les années 20, il y avait les femmes qui se libéraient. Et les femmes, les *flappers*, se caractérisaient par leur liberté et leur style de vie que beaucoup trouvaient immoral, outrageux ou dangereux. Je vois simplement un siècle plus tard où nous en sommes. À votre réflexion à 23h35.

M. LE MAIRE.- Récemment, j'ai vu dans une des librairies de Nogent, je ne dirai pas laquelle car 'il n'y en a pas beaucoup, qu' ils vendaient un livre dont il était écrit sur la première page « il faut se méfier de femmes qui lisent » ; allez dans cette librairie et vous verrez, vous êtes prévenus à l'avance « Il faut se méfier des femmes qui lisent ». Merci, Pascale, de nous avoir fait part de tes opinions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la présentation du plan territorial égalité hommes/femmes 2023-2026 du Territoire ParisEstMarne&Bois et création d'une communauté de suivi.

23/87 Adhésion de la Ville de Noiseau au Syndicat Infocom 94

M. LE MAIRE.- Je vous demande simplement d'accepter que la Ville de Noiseau puisse entrer au syndicat Infocom.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la Ville de Noiseau au Syndicat Infocom 94.

23/88 Adhésion au SIFUREP de la Commune de Chesnay-Rocquencourt

Mme MARTINEAU.- Dès qu'une Ville demande à adhérer au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, c'est d'abord accepté en comité par le syndicat et après, chaque Ville adhérente (nous sommes, je crois, 115 maintenant) doit également passer en délibération l'accord de cette adhésion. C'est ce qui vous est demandé ce soir.

M. LE MAIRE.- Nous acceptons, sauf s'il y a des oppositions.

Mme MARTINEAU.- De toute façon, si on ne le fait pas, ça se fait automatiquement au bout de trois mois, alors c'est rigolo.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au SIFUREP de la Commune de Chesnay-Rocquencourt.

23/89 Adhésion au SIGEIF de la Commune de Bures-sur-Yvette

M. EYCHENNE.- Chacun des membres du SIGEIF doit se prononcer sur le fait d'accepter ou non l'arrivée de la Commune de Bures-sur-Yvette au sein du SIGEIF.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au SIGEIF de la Commune de Bures-sur-Yvette.

23/90 Vœu de soutien à la proposition de loi déposée par le sénateur Patrick CHAIZE visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

M. LE MAIRE.- Cette proposition de loi est déjà passée devant le Sénat et a reçu un avis unanime de la part du Sénat. Il s'agit de quelque chose que vous avez peut-être vécu, vous, à titre individuel. Actuellement, dans la diffusion de la fibre chez le particulier, tout cela passe par une armoire de distribution située soit sur la voirie soit dans les sous-sols de l'immeuble. Il se trouve que les opérateurs principaux (je ne donnerai pas leurs noms) embauchent des sociétés privées qui elles-mêmes embauchent des sociétés privées, c'est-à-dire qu'il y a de la sous-traitance dans ce domaine comme jamais il n'y en a eu dans ce métier-là. Comme les personnes qui sont dans ces sociétés de sous-traitance sont payées au raccordement, souvent on décroche le voisin pour raccrocher le nouveau. Dans certaines copropriétés, il y a déjà des problèmes, à Nogent comme ailleurs. Patrice CHAIZE voulait mettre en place un dispositif qui permettait de sécuriser les branchements de la fibre. Sa proposition est passée à l'unanimité au Sénat et elle arrive maintenant à l'Assemblée nationale. Je vous demandais simplement un soutien à cette personne qui actuellement essaie de remettre de l'ordre dans le dispositif. J'étais au salon de l'MIF tout à l'heure ; plusieurs personnes me confirmaient que ce n'était pas géré correctement par les grands opérateurs. Un des grands opérateurs a mis en place un dispositif – qui ne tient pas la route, à mon avis – c'est qu'il prend une photo de l'armoire quand il arrive et il prend une photo de l'armoire quand il part, mais on ne sait jamais si c'est la bonne armoire ou pas. Nous cherchons, avec l'organisme qui est chargé de suivre le développement de la fibre, des méthodes de travail qui permettraient de garantir le branchement quand il a été fait dans des conditions normales. Patrice CHAIZE a fait des propositions que vous avez dans les documents qui vous ont été distribués. J'espère qu'à l'Assemblée nationale il sera traité de la même façon qu'au Sénat, parce que nous sommes dans un système où on va vers la catastrophe généralisée, parce que les opérateurs se battent pour les raccordements et ils n'hésitent pas à prendre des personnes qui n'ont pas les compétences. La sous-traitance en cascade comme ça vous amène parfois à des personnes qui n'ont pas la compétence. Donc c'est quelque chose de très important.

Il y a autre chose qui est en train d'arriver contre lequel je me bats, c'est la disparition du cuivre. Orange, qui est l'héritier de France Télécom, est propriétaire forcément des réseaux

de cuivre qui étaient enfouis, et il voudrait s'en séparer. Or en Allemagne par exemple, pour sécuriser les branchements de la fibre, ils passent de la fibre uniquement dans le branchement final : tout le réseau est en cuivre et le branchement final est en fibre, ce qui permet d'avoir une arrivée qui n'est plus une arrivée en fibre, mais en cuivre. Il y a 90 % de la population qui n'a pas besoin d'autre chose que de l'ADSL. Il y a des professionnels qui ont besoin bien sûr de plus de potentialités, mais pour regarder la télévision il n'y a pas besoin de plus que l'ADSL. C'est par le cuivre que vous avez l'ADSL, donc il y a des problèmes actuellement dans la distribution fibre dans toute la France : le jour où vous n'avez plus la fibre, vous n'avez plus rien du tout pour les signaux. Et aujourd'hui il y a un problème de sécurité qui n'est pas réglé par l'Etat et les comités chargés de surveiller les opérateurs. Je vais vous demander simplement de dire : OK, on va jusqu'au bout de la démarche auprès de l'Assemblée nationale.

23/91 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE.- Le dernier rapport est le compte rendu des décisions du Maire compte tenu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. TREVISAN.- Sur un autre sujet, Monsieur le Maire : je vous ai interrogé sur le centre d'affaires Baltard ; est-ce qu'on pourrait avoir une information sur l'avancée des travaux ? parce qu'on est interrogés par les riverains.

M. LE MAIRE.- Écoutez, tout à l'heure je voulais vous le dire et on m'a arrêté en plein vol, on m'a dit « non, ce n'est pas maintenant qu'il faut en parler », les gens qui sont derrière ne voulaient pas que je vous le dise.

M. TREVISAN.- On va faire un vœu, sinon.

M. LE MAIRE.- Non, mais tout à l'heure j'ai été censuré par le deuxième rang.

M. TREVISAN.- Vous voyez l'effet que ça fait d'être censuré, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous avez remarqué quand même que je pense à vous. Ce que je voulais dire tout à l'heure quand je me suis lancé en croyant que c'était ce sujet-là et je me disais « ça y est, le Conseil est fini », le projet initial a été réétudié – on vous l'avait dit déjà plusieurs fois – parce qu'il y avait un problème de voirie d'une part et d'autre part de quai, mais surtout aussi de la conception des auvents qui pesaient trop lourds sur la dalle et l'isolation de cette dalle de la gare des autobus. Ces contraintes ont nécessité de refaire l'étanchéité existante pour réaliser une nouvelle étanchéité du type résine parce qu'il fallait qu'elle résiste plus, et faire quelques ajustements aussi dans le projet

architectural en réduisant en particulier la hauteur des jardinières, par conséquent leur poids à l'endroit du tunnel (nous avons sous la gare le tunnel du RER qui passe).

Pour ces raisons, des travaux qui devaient débuter en février dernier sont décalés à juillet 2023, donc très peu de temps. Le planning prévisionnel, pour vous faire plaisir, va être optimisé dans les prochains jours par notre AMO et leur maître d'œuvre. En résumé, il y a le retrait de l'étanchéité existante et pose de la nouvelle qui fait 3 280 m² et qui est à traiter, qui sera fait d'août 2023 à novembre 2023 ; la création de la dalle de répartition de fixation des auvents de novembre 2023 à décembre 2023 ; la pose des auvents et de la signalétique de décembre 2023 à avril 2024 ; les travaux de construction de l'édicule de vie de bus (c'est un local pour que les conducteurs de bus puissent se reposer) de janvier 2024 à avril 2024 ; l'aménagement des quais et des voiries de mai 2024 à juin 2024. La fin prévisionnelle, Monsieur TREVISAN, puisque vous m'interrogez à chaque séance du Conseil sur le sujet, est donc attendue pour fin juin 2024. Donc on sera prêt pour les Jeux olympiques.

Il est presque minuit, je vais vous laisser prendre un temps de repos et vous souhaitez de bonnes vacances avant la reprise de fin septembre. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H49

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1er Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois

Le Secrétaire de séance
Monsieur Antoine CUCURULLO